

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2021 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Sandra Herren

PRESENCES : Conseil général : 42
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes et MM. Francesco Beretta (LC), Boris Giacobbo (LV), Robert Girardin (PS),
Claudia Grappin Späth (PVL), Sarah Jaquet (LV), Valentin Mulder (LC), Monica
Porlezza (LV) et Céline Sönmez Özdemir (PS)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021
2. Budget 2022
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 07-21)
 - Examen du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget d'investissement (messages 08-21 à 19-21)
 - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement
3. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2020-01 de M. Vincent Adamo, au nom du groupe PLR, pour un soutien « spécial covid-19 » aux entreprises et habitants de Marly
4. Réponse du Conseil communal à la question de Mmes et MM. Bertrand Späth, Claudia Späth, Eric Bugnon, Sarah Jaquet et Boris Giacobbo sur les impacts de la route Marly-Matran sur la commune
5. Décision de transmission du postulat n° 2021-02 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, en faveur de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux
6. Décision de transmission du postulat n° 2021-03 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, en faveur d'un soutien aux Marlinois pour la pose de panneaux photovoltaïques
7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Sandra Herren, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas Gex, Monsieur Boris Sansonnens, au public ainsi qu'aux représentants de la presse. **Introduction**

Elle rappelle au public que des copies des documents traités ce soir sont à disposition à l'entrée de la salle.

Comme elle ne désire pas écorcher certains noms, la Présidente informe que la liste des présences circule dans la salle.

Mme Herren constate que selon l'article 22 du règlement du Conseil général, la séance a été convoquée dans les délais. Elle note aussi que le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, la Présidente demande qu'à chaque prise de parole il soit rappelé prénom, nom et parti. Les secrétaires vous en remercient.

Pour la séance de ce soir, la Présidente excuse l'absence de Mmes et MM. Francesco Beretta (LC), Boris Giacobbo (LV), Robert Girardin (PS), Claudia Grappin Späth (PVL), Sarah Jaquet (LV), Valentin Mulder (LC), Monica Porlezza (LV) et Céline Sönmez Özdemir (PS).

La Présidente passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à l'unanimité. **Décision**

1. Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021

La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 13 octobre 2021.

**Intervention de la
Présidente**

M. Julien D'Agostini (PS) estime que le procès-verbal est incomplet s'agissant de l'intervention du syndic sur l'animation de jeunesse. Ce dernier a en effet dit que les pétitionnaires avaient jeté en pâture Mme Paolucci. M. D'Agostini estime que ces propos doivent être mentionnés dans le procès-verbal.

**Intervention de
J. D'Agostini**

Mme Herren demande si cette précision doit être apportée sur la présentation du syndic.

**Question de la
Présidente**

M. Julien D'Agostini (PS) répond que la présentation écrite du syndic ne reflète pas exactement ce qui s'est dit lors de la séance. Il ne peut dès lors accepter le procès-verbal en l'état.

**Réponse de
J. D'Agostini**

M. Bernard Clerc précise que c'est lui qui a tenu ces propos, et non M. Maillard.

**Intervention du
Conseil communal**

Au vote, le procès-verbal du 13 octobre 2021, avec la modification demandée par M. D'Agostini (PS), est adopté à la majorité évidente. **Décision**

2. Budgets 2022

Selon l'article 32, alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, rappelle la Présidente, en constatant qu'aucune demande de renvoi des budgets 2022 n'est formulée. *Intervention de la Présidente*

➤ Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 07-21) *Intervention du Conseil communal*

M. Jean-Pierre Oertig introduit cette présentation en apportant quelques remarques. Tout d'abord, sous l'angle légal, il précise qu'aussi bien la loi sur les finances communales (LFCo) que l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. En principe, l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 aurait dû intervenir pour toute les communes au 1^{er} janvier 2021. En raison de la pandémie, cette entrée en vigueur a été retardée, si bien que le Conseil d'Etat a accepté de prolonger le délai au 1^{er} janvier 2022.

Les conséquences du passage de MCH1 à MCH2 sont les suivantes :

- Pas de comparaison entre MCH1 et MCH2
- Nombreux nouveaux comptes avec nouvelle numérotation
- Ventilation des charges et produits très différente
- «Rebrassage» des tâches suite à réduction du nombre de dicastères
- SCom n'exige pas une comparaison du budget MCH1 avec un budget MCH2 – complique grandement la lisibilité !

M. Oertig énumère les nouveautés du passage de MCH1 à MCH2 :

- Classification fonctionnelle (par tâches) et comptable (par natures) – accent mis sur classification par natures
- Ententes intercommunales pilotées par Marly – créé un sous-compte pour l'AES (compte 2186) et pour la scolarité obligatoire (comptes 2195 et 2196) – conséquence, gonflement des charges et produits) – voir *Directive comptable no 03*
- Charges salariales enregistrées dorénavant sous chaque rubrique correspondante
- Amortissements directement comptabilisés dans chaque chapitre et non plus comme imputations internes
- Nouveaux chapitres pour les bâtiments communaux et les bâtiments scolaires
- Excédent de charges (déficit) doit pouvoir être absorbé par le capital propre non affecté ; donc plus la fameuse limite des 5 % d'excédent de charges «imposant» une augmentation d'impôt

Il rappelle que le budget doit être équilibré. En cas de perte, il faut donc que cette dernière puisse être absorbée par le capital propre non affecté. Au 31 décembre 2020, le capital propre de la commune de Marly est supérieur à 9'700'000 francs.

Voici le budget du compte de résultats 2022 :

Total des revenus	Fr.	48'405'333
Total des charges	Fr.	50'523'022
<hr/>		
Excédent de charges (déficit)	Fr.	2'117'689
<hr/>		

M. Oertig estime important de relever le coût unique de rattrapage de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) pour le budget 2022, lequel s'établit ainsi :

Total pour ces mesures transitoires	977'650
dont	
Précolaire, primaire, conservatoire – facturation directe aux communes	462'565
Association CO Sarine-Campagne et Haut-Lac français	247'315
Autres associations de communes	61'620
Etablissements subventionnés (Santé, Prévoyance)	206'150

Les principales augmentations entre les budgets 2021 et 2022 sont les suivantes :

Traitements personnel permanent et auxiliaires	539'200
Charges sociales (augmentations PGM et accidents +20'000)	170'000
Agglomération	103'085
AIGN	72'772
Charges liées «Santé» (y compris effets CPPEF)	215'000
Charges liées «Prévoyance sociale» (y compris effets CPPEF)	198'500
Baisse des revenus (récupération aide sociale et matérielle (correctifs district)	148'000
Participation Marly Piscine SA + subvention des abonnements	255'000
Informatique, globalement <i>Mais diminution de 300'000 pour l'aide sociale brut</i>	78'000

Par rapport à ces écarts, M. Oertig précise, au sujet du postulat déposé par le groupe PLR pour l'aide covid, que la commune a augmenté les subventions en faveur des associations sportives et culturelles de 20'000 francs. Le postulat demandait 15'000 francs pour cette catégorie de bénéficiaires. Le Conseil communal a réparti cette augmentation à raison de 12'000 francs pour les clubs de sport et de 8'000 francs pour les associations culturelles. A Marly, M. Oertig explique qu'il existe beaucoup de clubs de sport, alors que les associations culturelles sont moins nombreuses. Il précise encore que ces montants ont été discutés avec les responsables de dicastères et de services. Pour rappel, les subventions aux associations sportives et culturelles représentent 258'000 francs. Cette somme comprend bien entendu la piste de glace qui engage la commune encore durant 20 ans pour un montant de 100'000 francs.

Au sujet de l'augmentation des EPT, M. OERTIG donne les explications qui suivent :

- Depuis des années, dotations insuffisantes dans certains services – voir rapport final de la société BDO (audit)
- Réduction massive des heures supplémentaires à mettre dans la balance
- Réduction de la masse salariale des CC (50'000 francs équivaut à 0,5 EPT)
- Renforcement dans les services suivants (au total 5,15 EPT) :

Finances et Services généraux, soit engagement d'un collaborateur aux finances, d'un spécialiste en informatique et d'un(e) assistant RH

Ordre public, engagement de deux agents de surveillance

Service enfance et formation (AES, école, cuisine crèche)

Service action sociale

Secrétariat service technique

Les principaux écarts entre les budgets 2021 et 2022 pour les revenus s'établissent ainsi :

Impôts sur revenu / fortune des personnes physiques	+830'000
Impôts à la source	-120'000
Impôts personnes morales	-839'000
Péréquation financière	243'000
Réforme fiscale, compensation cantonale	-68'000
Contributions immobilières	+370'000
Places de stationnement	+50'000
Gestion des déchets	+104'000

Mme Séverine LAGO, Présidente de la Commission financière, donne le **Préavis de la Commission financière** suivant sur le message 07-21 relatif au budget de l'exercice 2022 :

« **Préambule**

En date du 16.11.2021, la Commission financière a pu s'entretenir avec le Conseil communal sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2022. Elle s'est réunie trois fois pour analyser l'ensemble des documents reçus.

Budget de fonctionnement 2022

La Commission relève en particulier :

- *Le budget de fonctionnement se solde avec un déficit envisagé de Fr. 2'117'689.- (pour rappel, le budget 2021 se composait d'un déficit de Fr. 415'186.-).*
- *Bien que nous constatons une augmentation des recettes de plus de 6 millions (hors imputations) par rapport au budget précédent, l'augmentation attendue des charges de fonctionnement, proche de 8 millions (hors imputations) en comparatif avec le budget 2021, tire ce nouveau résultat budgété passablement à la baisse. A noter qu'il ne s'agit aucunement d'une progression effective des charges et des recettes.*

Un contexte évolutif pour l'établissement de ce budget 2022 :

- *Ce budget, pour la première fois, est présenté sans comparaison détaillée avec le budget 2021 ou les comptes 2020 ; ceci en raison de l'introduction de MCH2 et du fait qu'il est ainsi, pour cette année, très difficile de faire*

des comparatifs entre rubriques comptables. Parallèlement, la Commission financière félicite l'administration communale pour avoir réussi à se mettre à jour dans les temps pour ce passage à MCH2.

- Il est compliqué d'appréhender ce budget dans un contexte de deux dicastères en moins, totalement réorganisés.
- A noter que la Commission financière n'a pas reçu de mise à jour de plan financier et ni d'indicateur financier ; ces derniers étant prévus par le Conseil communal pour le printemps prochain. Elle le remercie par contre pour sa transmission des fichiers Excel budgétaires, ceux-ci étant pour la première fois remis.

De grandes tendances de charges et de recettes :

- Les principaux écarts négatifs se situent notamment dans :
 - les charges du personnel (kCHF 710),
 - les augmentations des charges liées du canton et des associations (kCHF 474),
 - dans la participation aux coûts relatifs aux mesures transitoires découlant de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (kCHF 462),
 - en lien avec le Cycle d'Orientation (kCHF 314),
 - Marly Piscine SA (kCHF 255), etc.
- Au niveau des revenus,
 - L'impôt sur les personnes morales subit une diminution (kCHF 839), tout comme l'impôt à la source.
 - A relever, par contre, les progressions de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques (kCHF 829), des contributions immobilières et des revenus sur la péréquation financière.
- La Commission financière regrette que ce n'est qu'au moment de cette période budgétaire qu'elle a pris connaissance de la problématique liée à la Caisse de pension et ses impacts pour l'administration communale. Une information préalable aurait été appréciée.

Le budget de fonctionnement 2022 étant négatif, tout en espérant que les nouveaux quartiers vont amener à termes un certain équilibre financier, nous recommandons au Conseil communal, encore plus que pour les années précédentes, de porter une attention particulière à la gestion des coûts de fonctionnement de la Commune.

Budget des investissements 2022

La Commission relève en particulier :

- Les messages relatifs au budget des investissements totaux pour 2022 représentent des dépenses brutes pour MCHF 30.3, elles étaient à titre comparatif de MCHF 25.2 au budget 2021.
- Les encaissements estimés, de kCHF 550, sont le double de ceux du budget 2021.
- Le volume des investissements nets est de MCHF 29.8.
- MCHF 3 sont soumis au Conseil général pour approbation, MCHF 2.4 sont envisagés en 2022 mais soumis par messages au Conseil général durant

l'année prochaine et MCHF 24.9 millions correspondent à des montants reportés (reports des disponibles).

- *A noter que la Commission financière a passablement questionné le Conseil communal sur la thématique des investissements dans le domaine de l'eau et de ses conduites.*

Dans un esprit toujours de prudence et d'allocation des ressources aux investissements prioritaires et nécessaires, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre :

- *sa recherche de priorisation en matière d'investissements,*
- *et une anticipation encore plus soutenue des investissements projetés à inscrire dans le plan financier.*

Patrimoine administratif

Finalemment, en lien avec MCH2, la réévaluation du patrimoine administratif comprend une plus-value de MHF 2.5. Elle sera attribuée à la réserve créée à cet effet.

Position de la Commission financière

En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 7-21 relatif au budget de fonctionnement et des investissements de la Commune de Marly pour l'année 2022 ».

➤ **Examen du budget de fonctionnement**

Intervention de la Présidente

La Présidente passe en revue le budget de fonctionnement 2022, page par page, chapitre par chapitre. Elle demande que soit précisé clairement le numéro du compte lors de chaque intervention.

Chapitre 0 – Administration, pages 3 à 5

Compte 022, page 4

Intervention de E. Roggli

Mme Elisabeth Roggli (PS) s'étonne de ne pas voir de budget pour l'audit externe demandé au Conseil général le 24 février 2021 concernant le fonctionnement des ressources humaines au sein de la commune de Marly. Est-ce qu'elle n'a pas su le retrouver ou le Conseil communal n'a encore rien planifié ? Comme le délai de réponse échoit en février 2022, le Groupe PS est d'avis qu'il y a lieu de budgétiser un montant pour 2022.

M. Christophe Maillard rappelle, comme cela a été dit, que le récent processus de réorganisation qui a été fait sur la base d'un audit a déjà coûté 60'000 francs. A son issue, cet audit a mis le doigt sur des éléments qui sont à revoir dans le cadre de l'organisation. C'est ce que le Conseil communal est en train de faire. En lien avec le budget de fonctionnement, la question des ressources humaines a une part prépondérante, dès lors que 0.8 EPT supplémentaire est prévu pour améliorer ces RH. Au niveau des autres EPT envisagés, ce sont aussi des mesures qui sont prises sur la base de cet audit, toujours pour améliorer ces questions. En ce qui concerne l'audit qui a déjà eu lieu, le Conseil communal est en train de rétablir la situation sur ces questions RH. En l'état, il n'a pas discuté du postulat déposé puisque le délai pour y répondre échoit à la session de ce printemps. Si le Conseil communal

Intervention du Conseil communal

arrive avec une proposition d'engager un nouvel audit, il proposerait alors un message d'investissement qui serait voté par l'assemblée.

M. Bertrand Späth (PVL) relève que l'audit effectué par BDO il y a quelques années ne concernait pas du tout le fonctionnement des ressources humaines, mais bien le fonctionnement en général des différents départements dans la commune. D'ailleurs, les résultats sur les éventuels dysfonctionnements au niveau des ressources humaines n'ont pas été publiés. En février de cette année, le Conseil général a demandé d'effectuer un audit, et non pas de venir avec un budget. M. Späth rappelle que cette demande faisait suite à des observations de graves dysfonctionnements au niveau de la crèche et de l'accueil extrascolaire. Entretemps, beaucoup de choses se sont passées. Pour en citer quelques-unes, M. Späth relève les problèmes au niveau de l'Animation socioculturelle, puisque les personnes en place ont démissionné et qu'il n'existe donc plus d'Animation sur la commune. Il existe de graves dysfonctionnements à plusieurs endroits et ce sont seulement ceux qui sont connus. M. Späth est d'avis qu'il faut avancer avec cette question car c'est une demande qui émane du Conseil général. Un budget doit dès lors être mis en 2022 pour effectuer cet audit. Il souhaite que le Conseil communal communique ce soir un chiffre, sinon le Conseil général le fera lui-même.

***Intervention de
B. Späth***

M. Jean-Pierre Oertig estime que pour se lancer dans un audit, il est indispensable d'en connaître le cadre. On ne peut pas faire un audit de cette façon. Il rappelle que le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé sur ce postulat et qu'il dispose d'un délai échéant au mois de février 2022 pour le faire. Enfin, contrairement à ce qu'affirme M. Späth, l'audit de l'administration communale a concerné tous les services, y compris les ressources humaines.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Bertrand Späth (PVL) est d'accord qu'il faut du temps pour préparer un audit. Il est cependant regrettable que neuf mois après avoir reçu cette proposition, le Conseil communal déclare n'en avoir pas encore parlé. Combien de temps faut-il attendre jusqu'à ce que le Conseil communal en discute, prépare un message, procède à un appel d'offre ? Plusieurs années ? M. Späth déclare qu'il s'agit d'employés communaux, du service offert à la commune, de personnes qui tous les jours travaillent, se battent pour le bien-être de la commune et de ses habitants. Selon lui, c'est aujourd'hui que l'on doit agir. Si l'on attend, d'autres problèmes vont apparaître. M. Späth demande que cet audit soit réalisé en 2022 et, pour ce faire, un budget doit être prévu.

***Intervention de
B. Späth***

Mme Sandra Herren, Présidente, rappelle que le Conseil communal dispose d'un délai jusqu'en février 2022 pour répondre au postulat déposé et décide d'attendre cette échéance.

***Intervention de la
Présidente***

Chapitre 1 – Ordre public, pages 5 à 7Compte 1500.4200.00, page 6

M. Julien D'Agostini indique que le Groupe PS propose de renoncer à la perception de la taxe non pompier 2022, soit de mettre ce poste à 0 franc au budget.

***Intervention de
J. D'Agostini***

Compte 1500.3130.20, page 6

Suppression des frais d'affranchissement puisqu'aucune facture ne sera envoyée.

Compte 1500.3130.30, page 6

Réduction des frais de poursuite pour un total de 500 francs pour les éventuels impayés de 2021.

M. D'Agostini propose de plus d'ajouter un nouveau chapitre intitulé « prime pompier 2022 » de 150 francs versée à chaque pompier de la commune de Marly. Il suffit de multiplier ces 150 francs par le nombre de pompiers employés par la commune pour avoir une idée du montant à budgétiser. Pour motiver brièvement cette mesure, M. D'Agostini estime qu'elle aidera les ménages marlinois et permettra de réduire légèrement leur facture d'impôt, ceci pour pouvoir dépenser davantage dans les commerces. Elle est très facile à mettre en place et n'implique qu'un très faible coût administratif. Elle permettra, en supprimant la taxe, de redonner 321'000 francs de pouvoir d'achat aux Marlinois. La prime de 150 francs versée à chaque pompier permettra à ceux-ci de ne pas se sentir laissés de côté. Le Groupe PS propose d'utiliser les fonds propres non affectés de la commune pour couvrir l'absence de perception de la taxe pour cette année. Il va de soi que cette proposition n'est valable que pour 2022 et non pour les années futures. Il ne s'agit pas d'une suppression de la taxe, mais d'une suspension pour l'année 2022.

La Présidente décide d'une interruption de séance.

Décision

M. Christophe Maillard récapitule l'intervention de M. D'Agostini, qui propose de renoncer à la taxe non pompier, ce qui entraîne d'autres effets. Selon l'article 5bis du règlement organique du service de défense contre l'incendie, une obligation existe de percevoir une taxe d'exemption. Les cas d'exemption sont mentionnés dans ce même règlement et la proposition de M. D'Agostini ne fait pas partie des cas mentionnés. Le règlement doit être appliqué, si celui-ci n'est pas modifié.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Julien D'Agostini (PS) constate que l'assemblée est en train de voter un budget. Il estime donc que le Conseil général est compétent pour décider si, souverainement, il veut renoncer à percevoir une taxe pour une année civile.

***Intervention de
J. D'Agostini***

Mme Sandra Herren répète qu'il existe un règlement et que celui-ci mentionne l'obligation de percevoir une taxe. De ce fait, aucun vote ne sera fait sur la proposition du Groupe PS.

***Intervention de la
Présidente***

M. Christophe Maillard estime qu'il est vrai que c'est le parlement qui édicte et qui adopte les règlements. Il ne peut cependant pas faire n'importe quoi ; à partir du moment où il veut modifier un règlement, il doit faire une proposition

***Intervention du
Conseil communal***

de modification. Il doit y avoir un débat, avec des propositions. Ici, on parle d'un budget et on a un règlement existant.

M. Bertrand Späth (PVL) fait suite à son intervention précédente et demande la mise au budget d'un montant de 30'000 francs pour un audit sur les ressources humaines.

**Intervention de
B. Späth**

Mme Séverine Lago (LC) constate que BDO a œuvré de nombreux mois sur cette thématique d'audit et en a fait des conclusions il y a peu de temps. La commune est actuellement en pleine réorganisation. Sa recommandation serait de lui laisser faire son travail encore en cours puisque la commune est en plein changement actuellement et qu'il est difficile d'en tirer des conclusions. Il est important de ne pas imputer les comptes d'une charge financière supplémentaire à ce stade.

**Intervention de
S. Lago**

Au vote, la proposition émise par M. Bertrand Späth (PVL) d'ajouter au budget un montant de 30'000 francs pour la réalisation d'un audit sur les ressources humaines est rejetée par 23 voix contre 17, et 2 abstentions.

Décision

Chapitre 2 – Enseignement et formation, pages 8 à 10

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, loisirs et sports, pages 11 à 13

Pas de remarque.

Chapitre 4 – Santé, pages 13 à 14

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Affaires sociales, pages 14 à 16

Compte 579, assistance non mentionnée ailleurs, page 15

Alors que la 5^{ème} vague avec le variant du coronavirus encore plus virulent fait encore une fois craindre le pire avant les fêtes de Noël, M. Sylvain Grandjean (PS) ne va pas reprendre ce soir une longue explication sur l'urgence et la nécessité de cette aide aux revenus modestes. Il veut simplement rappeler que les comptes de la commune croissent globalement depuis 2015 et se sont soldés largement positivement par des bonus de 2,3 millions en 2019 et de 3 millions en 2020. Les estimations pour l'année qui s'achève semblent montrer que la pandémie n'a pas particulièrement affecté les comptes 2021. Après la tempête, le capitaine prévenant sait qu'il faut rapidement réparer les dommages pour ne pas souffrir davantage au prochain grain. Il est temps pour Marly de desserrer quelque peu le frein aux investissements, car oui cette aide aux revenus modestes n'est pas une simple charge, mais bien davantage un investissement qui permettra de limiter dans le futur la croissance des charges de l'aide sociale. Le postulat pour l'aide aux revenus modestes déposé en décembre 2020 demande explicitement de prévoir un montant adéquat au budget de fonctionnement 2022. Lors du dernier Conseil général, M. Grandjean est intervenu pour renouveler cette demande. Il constate cependant que rien n'a été prévu dans le budget qui est soumis ce soir. Le Groupe PS aurait bien évidemment apprécié que le Conseil communal mette à disposition pour ces budgets au moins une estimation, même provisoire. A défaut de cela, le Groupe PS propose d'ajouter au poste 579 un montant de

**Intervention de
S. Grandjean**

100'000 francs, soit une somme un peu supérieure à la dernière aide au logement budgétisée en 2013, afin de mettre en œuvre et de financer dans les plus brefs délais cette aide aux revenus modestes.

Mme Mary Claude Paolucci indique qu'effectivement le Conseil communal a commencé à étudier le sujet, sujet très compliqué car il n'est pas évident de savoir à qui donner et comment, afin d'être équitable. L'exercice n'étant pas encore terminé, Mme Paolucci annonce une réponse du Conseil communal au mois de mars, ceci en respectant le délai d'une année. Le cas échéant, un message sera soumis au Conseil général pour cette question.

Intervention du Conseil communal

M. Sylvain Grandjean indique que le Groupe socialiste maintient sa proposition.

Intervention de S. Grandjean

Au vote, la proposition émise par M. Sylvain Grandjean (PS) d'ajouter au budget un montant de 100'000 francs pour une aide aux revenus modestes est rejetée par 22 voix contre 16, et 4 abstentions.

Décision

Chapitre 6 – Transports et communications, pages 17 et 18

Compte 6155.4240.00 – revenus des horodateurs

Intervention de V. Adamo

M. Vincent Adamo (PLR) précise que sa remarque concerne les horodateurs prévus au Centre sportif de Corbaroche. Il se souvient que M. Maillard, le 4 décembre 2019, avait expliqué dans le message 07-19 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'achat des horodateurs que le produit de cette taxe sera attribué à l'entretien et au contrôle des parkings mais également à des mesures de mobilité douce. Ainsi, M. Adamo se demande si un montant de ces revenus pourrait être consacré à la mise en place d'un abri digne de ce nom pour les deux roues qui seront de ce fait plus nombreux sur ce parking s'il devient payant. Dans un autre registre, M. Adamo se demande d'ailleurs dans quelle mesure les horaires prévus dans cette zone du centre sportif de Corbaroche pourraient être adaptés aux nombreux usagers afin de conserver une certaine attractivité de cet endroit. Il précise bien qu'il ne demande pas une modification du budget mais que le Conseil communal prenne en compte cet aspect pour l'année prochaine.

Au nom du Conseil communal, M. Christophe Maillard prend note de la remarque de M. Adamo. En ce qui concerne les deux roues, il estime que c'est une bonne idée.

Intervention du Conseil communal

Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement, pages 18 à 22

Compte 7101.3510.01 – Attribution au financement spécial équilibre du compte, page 19

Intervention de D. Shapiro

S'il a bien compris cette position, M. Daniel Shapiro (LV) relève que ce compte concerne l'attribution de 89'000 francs à la réserve pour l'eau potable, alors qu'en même temps, on emprunte ce même montant pour payer les mesures. Il lui semble qu'on emprunte pour payer les intérêts pour mettre à la banque. Il demande une explication.

M. Jean-Pierre Oertig indique que M. Shapiro aura la réponse lorsque les investissements seront présentés. Effectivement, la réserve va être améliorée de 89'000 francs, mais il faut savoir que la réserve pour les eaux usées a

Intervention du Conseil communal

fortement diminué cette année du fait de dépenses par rapport à des conduites posées. Comme des investissements importants sont prévus dans le futur, il est indispensable d'augmenter cette réserve et de ne pas y toucher. M. Oertig explique donc que le Conseil communal a décidé de procéder à des emprunts pour les investissements proposés et d'augmenter ces prochaines années la réserve avec le revenu des taxes. Cela étant, les intérêts liés aux emprunts et les amortissements obligatoires selon les dispositions légales réduisent le montant de la réserve si bien que cette dernière finance indirectement ces charges spécifiques.

Mme Sandra Herren précise encore qu'un nouveau règlement sur l'eau potable sera soumis prochainement au Conseil général. **Intervention de la Présidente**

Chapitre 8 – Economie, page 22

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 23 et 24

Pas de remarque.

Charges et produits par nature, pages 27 à 31

Pas de remarque.

Budget 2022 résultats généraux – compte de fonctionnement récapitulatif, pages 1 à 3

Pas de remarque.

La Présidente soumet au vote le budget de fonctionnement 2022 tel que présenté par le Conseil communal selon le message 07-21, qui est accepté à la majorité évidente. Décision

➤ **Examen et adoption du budget d'investissement 2022**

M. Jean-Pierre Oertig présente le budget des investissements pour l'année 2022 : **Intervention du Conseil communal**

Total des recettes	Fr.	550'000
Total des dépenses	Fr.	30'372'100
<hr/>		
Investissements nets	Fr.	29'822'100
<hr/>		

En constatant que l'année 2022 sera chargée en dépenses, M. Oertig présente le détail de ces investissements :

Investissements bruts totaux envisagés en 2022	30'372'100
dont	
Investissements soumis au Conseil général	3'013'000
Autres investissements prévus courant 2022	2'450'000
Investissements déjà votés et reportés (disponibles)	24'909'100
Recettes envisagées	550'000
Volume d'investissements nets	29'822'100

Pour terminer, M. Oertig récapitule les principaux investissements en 2022 :

3 ^{ème} centre scolaire	18'000'000
Centre scolaire Marly-Cité	500'000
Routes communales et transports publics (net)	3'470'000
Approvisionnement en eau	1'500'000
Traitement des eaux usées	4'370'000

Message 08-21 – Rénovation des bâtiments communaux et scolaires

Mme Anne Defferrard (PLR) se souvient qu'à l'époque il avait été décidé, afin d'alléger le compte de fonctionnement de la commune, de passer un certain nombre de travaux d'entretien en investissements. Elle estime qu'il est maintenant temps de changer de paradigme. En consultant le détail des frais qui seront engagés pour les bâtiments communaux, elle constate que ce sont tous des frais d'entretien, et non pas des investissements. En particulier, les 200'000 francs budgétisés pour l'école de Marly Cité sont de l'entretien. Selon Mme Defferrard, il serait bien de revenir à une situation normale où, lorsque des travaux d'entretien sont prévus, ils soient mis dans le compte d'exploitation.

***Intervention de
A. Defferrard***

M. Jean-Pierre Oertig annonce que le Conseil communal vient d'en discuter. Il va ainsi prendre des dispositions avec le responsable des bâtiments pour qu'il y ait de la consistance dans ces messages d'investissement liés aux bâtiments de la commune.

***Intervention du
Conseil communal***

Approfondissement de la Commission financière

Le Conseil communal maintient la substance des bâtiments communaux et scolaires, biens du patrimoine administratif, en investissant annuellement dans leur maintien, leur rénovation et leur amélioration ; ceci chaque année. La réorganisation actuelle de l'administration communale implique des espaces de travail qui doivent être repensés, ce qui nécessite des fonds supplémentaires à hauteur de Fr. 100'000.- par rapport aux Fr. 300'000.- demandés annuellement.

***Préavis de la
Commission financière***

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 08-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 400'000.-.

La Présidente soumet au vote le message 08-21 relatif à la rénovation des bâtiments communaux et scolaires, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 400'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 09-21 – Plan d'aménagement de détail (PAD), Route de Fribourg

Approfondissement de la Commission financière

Afin de garantir la cohérence d'ensemble du développement de ces secteurs, un PAD cadre a été inscrit au PAL. Il permet d'intégrer le domaine public (route cantonale, RC) dans l'objectif de requalification de type VALTRALOC. Il

***Préavis de la
Commission financière***

permet également de fixer les conditions générales d'implantation et d'affectation des nouveaux programmes qui prendront place le long du futur axe urbain. Des tiers devraient contribuer pour moitié à son financement.

Le PAD Rte de Fribourg est un des éléments du PAD cadre. Il désigne une zone comprenant notamment l'administration communale, SBM Offshore et Swisscom, et a pour objectifs de:

- créer un espace vert public majeur en lien avec la RC ;
- cadrer et animer l'espace public par un bâti de qualité ;
- développer et valoriser le potentiel d'aménagements extérieurs végétalisés et perméables ;
- renforcer le programme d'activités et d'intérêt public.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement et à l'unanimité le Message no 09-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000.-, réalisable par un emprunt, jusqu'à réception de la participation des tiers de Fr. 50'000.- attendue.

Il semble à Mme Anne Defferrard (PLR) que des investissements se font un peu dans l'urgence. Le Groupe PLR demande s'il peut y avoir une meilleure anticipation pour ce genre d'investissement afin que les commissions puissent se prononcer en toute tranquillité.

***Intervention de
A. Defferrard***

Effectivement, M. Bernard Clerc reconnaît que ce message a été présenté à la commission d'aménagement dans l'urgence. Il prend note de la remarque de Mme Defferrard.

***Intervention du
Conseil communal***

La Commission d'aménagement préavise favorablement, à l'unanimité, le message 09-21 relatif au plan d'aménagement de détail (PAD) Route de Fribourg.

***Préavis de la
Commission
d'aménagement***

M. Christophe Maillard relève que le Conseil communal a fait le constat qu'il était régulièrement saisi des messages assez tard. Il a donc décidé d'anticiper, en demandant de recevoir les projets de messages d'investissement en juin. Cela permettra également aux commissions de travailler un peu moins dans l'urgence.

***Intervention du
Conseil communal***

La Présidente soumet au vote le message 09-21 relatif au Plan d'aménagement de détail (PAD), Route de Fribourg, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à la majorité évidente. La dépense de 100'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 10-21 – Acquisition d'un conteneur et d'étagères de rangement

M. Maurice Horner indique que la section Edilité, pour être plus performante, prévoit l'installation d'un conteneur avec bac de rétention et d'étagères à l'extérieur du bâtiment qui permettront le rangement de palettes.

***Intervention du
Conseil communal***

Approfondissement de la Commission financière

***Préavis de la
Commission financière***

Le Conseil communal propose l'acquisition des objets suivants : un conteneur pour les matières dangereuses et les produits inflammables ; des étagères de rangement pour l'extérieur de la halle édilitaire.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 10-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 53'000.-.

La Présidente soumet au vote le message 10-21 relatif à l'acquisition d'un conteneur et d'étagères de rangement, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 53'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. **Décision**

Message 11-21 – Remise en état du chemin pédestre au bord de la Gérine

M. Maurice Horner précise que c'est un message un peu plus terre à terre. Il ne s'agit pas de construire un nouveau chemin, mais bien d'entretenir un chemin pédestre très fréquenté au bord de la Gérine. Il faut savoir que la Gérine est une carte de visite pour la commune de Marly et ses rives méritent une attention pour qu'elles soient praticables et agréables. Ce sentier pédestre permet de rejoindre aussi la zone sportive des Pralettes, en partant depuis le Marly Innovation Center.

Intervention du Conseil communal

Approfondissement de la Commission financière

Une détérioration d'une partie du chemin pédestre au bord de la Gérine est constatée (hors contexte zone revitalisation de la Gérine). Une rénovation de ces chemins sur une longueur d'environ 2 km est, selon le Conseil communal, aujourd'hui nécessaire afin que les promeneurs puissent pleinement jouir de leurs balades aux bords de la Gérine. Dans la planification financière, le montant estimé pour 2022 était de Fr. 30'000.-.

Préavis de la Commission financière

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à la majorité le Message no 11-21 relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000.-.

Au nom du Groupe PLR, M. Jean-Claude de Reynier estime que ce chemin ne mérite absolument pas une amélioration structurelle de sa condition existante. C'est un chemin de campagne et heureusement qu'il est en mauvais état, parce qu'on peut encore s'y promener. Par contre, ce qui serait utile, c'est d'y installer quelques poubelles, par exemple sur la rive droite de la Gérine où il n'en existe pratiquement pas. Le Groupe PLR propose que les 100'000 francs budgétisés pour ce chemin soient utilisés pour d'autres objectifs, bien plus importants que de permettre aux Marlinois de jouir d'une belle promenade. Le message 11-21 est donc refusé par le Groupe PLR.

Intervention de J.-C. de Reynier

M. Jean-Luc Humbert indique que le Groupe UDC n'est également pas favorable à ce réaménagement. Depuis que les chutes ont été interrompues, M. Humbert constate que les rives se ravinent. Il pense ainsi que l'investissement proposé de 100'000 francs pour ce chemin se retrouverait d'ici un an ou deux dans la Gérine.

Intervention de J.-L. Humbert

A titre personnel, M. Daniel Shapiro (LV) estime que le chemin est parfaitement praticable. Il n'est pas dangereux. Il lui semble que cette année où tant d'investissements sont prévus, il serait préférable d'être dans la prudence.

Intervention de D. Shapiro

M. Bertrand Späth indique que le Groupe PVL s'étonne du montant de 100'000 francs pour ce chemin et a donc demandé conseil à des professionnels qui estiment que le montant est totalement exagéré. Le Groupe PVL propose dès lors de baisser le montant à 75'000 francs.

**Intervention de
B. Späth**

Au nom du Conseil communal, M. Maurice Horner propose de maintenir le message tel que présenté. Il en va de la responsabilité du Conseil général de l'accepter. Pour répondre à M. Humbert, M. Horner note que si la Gérine provoque des dépréciations sur un chemin, c'est l'Etat qui prend à sa charge le 80% des coûts, car les cours d'eau lui appartiennent.

**Intervention du
Conseil communal**

Au sujet du budget proposé de 100'000 francs, M. Horner précise que ce montant découle d'une offre concrète.

Vu la multitude de propositions déposées, M. Julien D'Agostini (PS) demande une interruption de séance.

**Intervention de
J. D'Agostini**

La Présidente accepte une interruption de séance de 5 minutes.

Décision

M. Daniel Mollard (PS) intervient favorablement sur la demande du Conseil communal. Est-ce que les opposants ont pensé aux personnes en chaise roulante ou aux personnes qui se promènent beaucoup le long de ce chemin ? M. Mollard est né à Marly et connaît très bien ce chemin ; il estime qu'il est nécessaire de l'entretenir. Si le Groupe PLR refuse ce message mais désire voir installer des poubelles sur la rive droite de la Gérine, M. Mollard pense qu'il doit proposer un crédit.

**Intervention de
D. Mollard**

La Commission Eaux, édilité et espaces verts approuve à la majorité ce message.

**Préavis de la
Commission Eaux,
édilité et espaces verts**

M. Vincent Adamo précise que le Groupe PLR n'est pas fondamentalement contre ce renouvellement des berges. Il aimerait bien que le Conseil communal considère un concept global, en y incluant les poubelles, les bancs, mais également ce que va entreprendre le MIC, afin de disposer de quelque chose qui soit beaucoup plus cohérent. Le Groupe PLR va refuser ce message, mais souhaite que l'année prochaine le Conseil communal vienne avec un message plus complet.

**Intervention de
V. Adamo**

La Présidente soumet au vote le message 11-21 relatif à la remise en état du chemin pédestre au bord de la Gérine, tel que présenté par le Conseil communal, qui est refusé par 26 voix contre 15, et 1 abstention.

Décision

Au vote, la proposition de M. Bertrand Späth (PVL) de budgétiser un montant de 75'000 francs pour la remise en état de ce chemin pédestre est refusée par 26 voix contre 15, et 3 abstentions.

Décision

Message 12-21 – Remplacement d'anciennes conduites

M. Maurice Horner précise que ce message est soumis chaque année au Conseil général. Le montant est prévu également pour divers imprévus et interventions d'urgence sur les conduites d'eau communales durant l'année. Si aux trois quarts de l'année, il n'y a pas eu d'urgence, le montant est alors utilisé pour la rénovation des conduites d'eau selon le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). On sait qu'une conduite d'eau dure 80 ans et que la commune doit remplacer chaque année 570 mètres de conduites.

**Intervention du
Conseil communal**

Approfondissement de la Commission financière

Le thème de l'eau (non seulement potable mais aussi eaux usées) a passablement été discuté avec le Conseil communal cette année. La Commission financière se soucie en effet de bien comprendre le fonctionnement de chaque thématique, du point de vue financier. Elle sera d'autant plus attentive à suivre l'évolution des comptes dans ce sens.

Pour 2022, il est proposé le remplacement de la conduite en acier au chemin des Falaises par un nouveau tuyau en fonte. Ce remplacement est une première étape pour le futur approvisionnement du nouveau quartier du Parc des Falaises. Le montant prévoit également des divers et imprévus en fonction d'opportunités ou d'interventions d'urgence. A noter que Fr. 100'000.- étaient précisés dans le plan financier pour 2022.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavis positivement à l'unanimité le Message no 12-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 100'000.-.

La Commission Eaux, édilité et espaces verts préavis favorablement le message 12-21.

Au nom du Groupe PLR, M. Claude Biemann constate qu'il y a plusieurs messages liés aux investissements pour les conduites d'eau potable. Le PLR propose de consolider les investissements, si possible dans un crédit-cadre, et aussi de définir une stratégie cohérente sur les investissements futurs, avec un inventaire des travaux.

Au vote, le message 12-21 relatif au remplacement d'anciennes conduites, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 100'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 13-21 – Déplacement de conduites d'eau potable dû à de nouvelles constructions immobilières

M. Maurice Horner indique que ce message concerne le déplacement de conduites d'eau dû à trois chantiers sur la commune de Marly : le premier se situe à la route de Bourguillon 1, le second à la route de Bourguillon 28, et le dernier à la route de l'Union 3, 5, 7.

Approfondissement de la Commission financière

Mêmes réflexions sur le thème de l'eau.

Plusieurs projets immobiliers nécessitent le déplacement des conduites d'eau communale. Le besoin en financement se monte à Fr. 120'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 80 ans. Le montant ne figure pas au plan financier pour 2022.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavis positivement à l'unanimité le Message no 13-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 120'000.-.

Préavis de la Commission financière

Préavis de la Commission Eaux, édilité et espaces verts Intervention de C. Biemann

Décision

Intervention du Conseil communal

Préavis de la Commission financière

La Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement le message 13-21.

M. Bertrand Späth (PVL) demande comment se décide la répartition des charges entre les propriétaires et la commune.

Sur le plan juridique, M. Maurice Horner répond que la commune a l'obligation de prendre la totalité des frais à sa charge. Il arrive cependant que l'entreprise de construction s'implique par des travaux de génie civil et que la commune s'occupe des tuyaux. Dans ce cas-là, les frais sont répartis.

La Présidente passe au vote le message 13-21 relatif au déplacement de conduites d'eau potable dû à de nouvelles constructions immobilières, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 120'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 14-21 – Mise en place du séparatif à la Route de l'Union 3-5-7

M. Maurice Horner explique que la commune profite de ce chantier pour y installer la mise en place du séparatif. Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) incite la commune à installer le séparatif sur le territoire communal.

Approfondissement de la Commission financière

Il est envisagé de mettre en place le système de séparatif des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) qui se situera sous la route d'accès de l'Union 3-5-7. Ceci ne figure pas au plan financier.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 14-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 210'000.-.

La Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement le message 14-21.

La Présidente passe au vote le message 14-21 relatif à la mise en place du séparatif à la Route de l'Union 3-5-7, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 210'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 15-21 – Remplacement d'une conduite de distribution d'eau dans le cadre du chauffage à distance (CAD)

M. Maurice Horner rappelle que le chauffage à distance (CAD) va se rapprocher du nouveau centre scolaire. Pour ce faire, une tranchée sera réalisée pour relier le CAD qui est actuellement au bas des Epinettes. Cette tranchée passera entre le bâtiment communal et le garage, sous la route cantonale, pour monter vers la Combetta. La fouille est ouverte et la conduite d'eau est actuellement installée en parallèle. Le Conseil communal profite de cette ouverture de fouille pour y installer une distribution d'eau afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de la partie supérieure de la commune.

Approfondissement de la Commission financière

Le chauffage à distance (CAD) va entreprendre la mise en place de ses tuyaux pour desservir le 3^{ème} centre scolaire en 2023. Nous devons profiter de ces

**Préavis de la
Commission Eaux,
édilité et espaces verts
Question de
B. Späth**

**Réponse du
Conseil communal**

Décision

**Intervention du
Conseil communal**

**Préavis de la
Commission financière**

**Préavis de la
Commission Eaux,
édilité et espaces verts
Décision**

**Intervention du
Conseil communal**

**Préavis de la
Commission financière**

travaux importants pour remplacer les infrastructures souterraines communales situées sur le tracé. Le besoin en financement se monte à Fr. 350'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 80 ans. Ceci ne figure pas au plan financier.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 15-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 350'000.-.

La Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement le message 15-21.

M. Bertrand Späth indique que le Groupe PVL s'étonne que cette route ait été ouverte il y a à peine une année et qu'il est donc dommage de la rouvrir. Il souhaite à l'avenir une meilleure planification, ceci afin de ne pas ouvrir plusieurs fois des routes, d'un point de vue écologique et économique.

Au vote, le message 15-21 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau dans le cadre du chauffage à distance (CAD), tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 350'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 16-21 – Mise en place du séparatif dans le cadre du chauffage à distance (CAD)

M. Maurice Horner explique qu'on se trouve exactement sur le même tracé que le message 15-21. La commune profite de la fouille pour y installer la récupération des eaux en séparatif.

Approfondissement de la Commission financière

Le chauffage à distance (CAD) va entreprendre la mise en place de ses tuyaux pour desservir le 3^{ème} centre scolaire en 2023. Le Conseil communal souhaite profiter de ces importants travaux pour remplacer les infrastructures souterraines communales situées sur le tracé (Chemin Fleuri). Le besoin en financement se monte à Fr. 750'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimé à 80 ans. Ceci ne figure à nouveau pas dans le plan financier.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 16-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 750'000.-.

La Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement le message 16-21.

M. Jean-Luc Humbert (UDC) souhaite savoir où en est la commune de Marly avec la mise en séparatif.

M. Maurice Horner répond que le territoire communal est actuellement à 35% mis en séparatif.

***Préavis de la Commission Eaux, édilité et espaces verts
Intervention de B. Späth***

Décision

Intervention du Conseil communal

Préavis de la Commission financière

***Préavis de la Commission Eaux, édilité et espaces verts
Question de J.-L. Humbert***

Réponse du Conseil communal

La Présidente passe au vote le message 16-21 relatif à la mise en place du séparatif dans le cadre du chauffage à distance (CAD), tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 750'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 17-21 – Remplacement de la conduite Chemin des Sources – Route de Corbaroche (passerelle)

M. Maurice HORNER explique qu'en parallèle à la passerelle métallique il existe une petite conduite d'un diamètre de 51mm qui la longe et qui doit être coupée l'hiver en fonction du gel. Le Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) mentionne depuis de nombreuses années que c'est un point faible à corriger. Le message présenté propose d'installer une nouvelle conduite d'un diamètre de 200mm afin de sécuriser l'approvisionnement en eau de Corbaroche. Ce système de conduite passera sous la Gérine, par un pousse-tube qui crée aussi un investissement supplémentaire pour cette réalisation technique.

Intervention du Conseil communal

Approfondissement de la Commission financière

L'objectif de ces travaux est de fournir de l'eau de qualité et de quantité aux habitants de Marly. La nouvelle conduite d'une longueur de 220 m sera en fonte avec intérieur minéral et passera sous le lit de la Gérine, en faisant un forage dirigé d'une longueur d'environ 80 m, afin qu'elle soit hors gel et en fonction durant toute l'année. Ce montant de Fr. 350'000.- ne figure pas au plan financier.

Préavis de la Commission financière

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 17-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 350'000.-.

La Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement le message 17-21.

Préavis de la Commission Eaux, édilité et espaces verts

La Présidente passe au vote le message 17-21 relatif au remplacement de la conduite Chemin des Sources – Route de Corbaroche (passerelle), tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 350'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 18-21 – Sécurisation du déversoir d'orage dans le vallon du Riedelet

M. Maurice Horner explique que le déversoir d'orage est utilisé uniquement lors de grandes crues ou d'inondations sur le périmètre de la commune. Il se situe dans la forêt à proximité du parking du cycle d'orientation. Cette construction date de plus de 70 ans. C'est un bloc de béton qui est branlant, car il est dans le vide en raison de l'eau qui a érodé le sol au pourtour. La commune a bien entendu l'obligation de maintenir ce déversoir d'orage.

Intervention du Conseil communal

Approfondissement de la Commission financière

Lors d'un contrôle, une forte érosion du lit à l'aval du brise énergie a été constatée ainsi que la destruction totale des seuils en bois. Il faut remplacer

Préavis de la Commission financière

tout ceci. Le besoin en financement se monte à Fr. 200'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 50 ans. Ceci ne figure pas au plan financier.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 18-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 200'000.-.

La Commission Eaux, édilité et espaces verts préavise favorablement le message 18-21.

**Préavis de la
Commission Eaux,
édilité et espaces verts
Décision**

Au vote, le message 18-21 relatif à la sécurisation du déversoir d'orage dans le vallon du Riedelet, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 200'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 19-21 – Renouvellement du parc informatique « élèves »

M. César Murangira indique que le parc informatique des écoles s'est étoffé depuis 2013 suite au message 23-12 de décembre 2012. Les ordinateurs qui ont été achetés depuis 2013 arrivent en bout de course et il est nécessaire aujourd'hui d'acquérir de nouveaux ordinateurs pour les élèves, avec les logiciels nécessaires pour prendre en charge l'enseignement numérique actuel.

**Intervention du
Conseil communal**

Approfondissement de la Commission financière

Les 33 classes actuelles réparties sur les deux centres scolaires ont dès lors besoin d'un total de 230 ordinateurs, qui seront mis à disposition des élèves et utilisés par ces derniers, avec les logiciels adaptés et recommandés. Le besoin en financement se monte à Fr. 280'000.- réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 4 ans. Fr. 300'000.- figurent au plan financier pour 2022.

**Préavis de la
Commission financière**

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le Message no 19-21, relatif à une demande de crédit d'investissement de Fr. 280'000.-.

Mme Catherine Meuwly indique que, dans le cadre du plan d'études lié à l'éducation numérique, le Groupe PLR comprend la nécessité d'équiper les élèves de façon à répondre à ces exigences. L'investissement prévoit l'achat de 230 ordinateurs, mais avant d'acheter et d'investir le Groupe PLR souhaite formuler plusieurs demandes et avoir quelques compléments d'information concernant ce renouvellement du parc informatique.

**Intervention de
C. Meuwly**

Est-il prévu de mettre sur pied un plan de réflexion ou établir un concept d'utilisation, notamment pour connaître les besoins, les usages, le contexte, sachant que l'éducation numérique prévoit plutôt des tablettes pour les élèves de 1H à 4H, puis des ordinateurs pour les élèves de 5H à 8H ?

Dans cette optique, est-il prévu de réunir un groupe de travail, avec notamment un membre de la DICS, un inspecteur spécialisé dans l'éducation numérique, deux-trois enseignants, un directeur d'établissement, un membre de FRITIC et éventuellement un consultant dévolu à cette tâche au sein de la commune s'il en existe un ?

La commune va-t-elle faire des appels d'offres et envisager l'investissement sur différentes formes, par exemple l'achat de matériel en leasing, sachant que souvent la maintenance est facilement assurée avec ce type d'achat, ou certaines entreprises proposent des solutions clé en main, forfait qui assure la maintenance notamment ?

Que va-t-il advenir des anciens ordinateurs considérés comme obsolètes pour l'école, mais pas nécessairement pour les parents qui pourront en faire un usage domestique ? Autrement dit, la commune donne-t-elle la possibilité de racheter à moindre prix ce matériel ?

Concernant la reprise des anciens ordinateurs, M. César Murangira indique que plusieurs pistes sont actuellement explorées. Pour ce qui est des besoins des écoles, ceux-ci ont été discutés avec les directeurs d'établissement, notamment par rapport à ce qui est demandé par la DICS. Cet investissement devrait être le dernier, puisque le canton va le prendre à sa charge à terme.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Catherine Meuwly (PLR) demande si le Conseil communal va mettre sur pied un groupe de travail et s'il va procéder à un appel d'offres.

**Question de
C. Meuwly**

M. César Murangira indique que c'est le responsable des achats informatiques au sein de l'école qui collabore avec la DICS et avec les directeurs d'établissement. Il n'y pas de groupe de travail spécifique.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Bertrand Späth (PVL) souhaite connaître la part de logiciel qui est comprise dans ce budget et la part de hardware. Il constate qu'un montant de 180'000 francs pour 230 ordinateurs est prévu, soit environ 1'200 francs par ordinateur. Le montant lui semble conséquent. Au sujet du matériel qui va être remplacé pour être vendu à très faible prix, soit des ordinateurs Mac qui ont 7-8 ans, ils gardent en général une très bonne valeur sur de longues années. M. Späth souhaite des explications.

**Intervention de
B. Späth**

M. César Murangira précise avoir reçu une offre concernant des ordinateurs de marque Apple MacBook Air. Le montant d'achat de ces 230 ordinateurs est de 228'337 francs et le reste concerne les logiciels, l'installation et la maintenance. Par rapport au montant offert pour la reprise des anciens ordinateurs, M. Murangira relève que l'offre de l'entreprise n'a pas été retenue et que d'autres pistes sont maintenant explorées afin de récupérer une somme plus importante.

**Intervention du
Conseil communal**

Sur demande du Groupe PLR, la Présidente accepte une suspension de séance.

Décision

En tant qu'utilisatrice de ces ordinateurs, Mme Line Widmer-Comment (LC) désire préciser qu'effectivement ces ordinateurs ont un certain âge, qu'ils sont lents et qu'ils ne permettent plus la mise à jour des logiciels. C'est le souci que les enseignants rencontrent actuellement avec ce matériel. Les revendre pour

**Intervention de
L. Widmer-Comment**

une utilisation simple est une bonne idée. Mme Widmer-Comment relève qu'une commission informatique existait et qu'il serait peut-être nécessaire de la remettre en place. Un enseignant de chaque bâtiment et les directeurs d'établissement faisaient partie de cette commission.

Mme Catherine Meuwly indique que le Groupe PLR est tout à fait favorable à cet investissement, mais dans des conditions plus précises et plus claires. Ce dernier pense qu'il est vraiment nécessaire de mettre sur pied une commission. L'inspecteur en charge du numérique, M. Sylvain Lang, est tout à fait enclin à venir aider ou même à réaliser une intervention pour préciser les besoins exacts pour ce type d'achat.

***Intervention de
C. Meuwly***

M. Bertrand Späth indique que le Groupe PVL soutient la proposition du Groupe PLR et souhaite conditionner l'acceptation de ce message à la réactivation de la commission informatique qui ne s'est plus réunie depuis bien deux ans.

***Intervention de
B. Späth***

M. Christophe Maillard rappelle que la création des commissions communales est de la compétence du Conseil communal. Il fait ainsi référence au règlement sur les commissions qui a été édicté en début de législature et qui prévoit que des commissions ad hoc peuvent être créées au cas par cas, comme pour ce genre de projet. Avec l'engagement d'un responsable informatique l'an prochain, des projets pourraient être soumis à une telle commission. Cela n'est pas du tout exclu.

***Intervention du
Conseil communal***

La Présidente passe au vote le message 19-21 relatif au renouvellement du parc informatique « élèves », tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à la majorité évidente. La dépense de 280'000 francs est autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

➤ **Adoption du budget des investissements 2022**

La Présidente passe au vote le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), qui est accepté à la majorité évidente.

Décision

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (fonctionnement et investissements)**

La Présidente passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), qui sont acceptés à la majorité évidente.

Décision

3. Réponse du Conseil communal au postulat n° 2020-01 de M. Vincent Adamo, au nom du groupe PLR, pour un soutien « spécial covid-19 » aux entreprises et habitants de Marly

M. Jean-Pierre Oertig se réfère aux éléments de réponse que le Conseil communal a fournis à l'ensemble des membres du Conseil général. Il relève que ce postulat a un aspect bienveillant et empathique. Il s'est cependant vite avéré qu'il était très compliqué d'en cibler les bénéficiaires. En effet, plus de 450 entreprises et indépendants sont installés à Marly et il aurait fallu aller au fond des choses pour chaque entreprise ou indépendant afin de déterminer quelle aide la commune pouvait leur apporter. Finalement, le Conseil communal a ciblé les associations sportives et culturelles de Marly qui ont

***Intervention du
Conseil communal***

également souffert de la pandémie, raison pour laquelle il a augmenté les subventions pour ces deux catégories de bénéficiaires.

S'il peut comprendre la complexité invoquée pour venir en aide à certains secteurs de l'économie déjà supportés par plusieurs aides fédérales et cantonales, M. Sylvain Grandjean (PS) regrette cependant que le Conseil communal n'ait pas été plus créatif dans la recherche d'un soutien plus ciblé pour les habitants particulièrement touchés par la pandémie. Il lui semble qu'un chèque pour chaque enfant par exemple aurait été simple à mettre en œuvre et aurait été une reconnaissance bienvenue aux familles qui ont vécu un confinement particulièrement éprouvant, mêlant tant bien que mal une scolarisation à distance, des enfants et le télétravail des parents. Toutefois, il salue la volonté de soutenir les associations sportives et culturelles de Marly, même si le montant de 20'000 francs lui paraît plus symbolique qu'un véritable soutien. Cela dit, M. Grandjean souhaite avoir des précisions sur la clé de répartition qui a été retenue pour distribuer cette somme aux différentes associations villageoises. Il demande également que la liste complète des associations rémunérées et à hauteur de quel montant soit portée au procès-verbal de la séance de ce soir.

***Intervention de
S. Grandjean***

M. Jean-Pierre Oertig rappelle que le postulat demandait 15'000 francs pour les associations sportives et culturelles. Le Conseil communal a augmenté cette somme à 20'000 francs. Pourquoi 12'000 francs pour les associations sportives ? Simplement par le fait qu'elles ont beaucoup plus de membres et de besoins que les associations culturelles. Un travail devra être fait pour améliorer et développer la culture à Marly. A l'avenir, on verra ce qui se développera et s'il y a lieu d'allouer des subventions plus importantes. M. Oertig termine en indiquant que la liste détaillée souhaitée sera annexée à ce procès-verbal (*voir page 46*).

***Intervention du
Conseil communal***

M. Vincent Adamo (PLR) prend acte de la réponse du Conseil communal au postulat de soutien spécial covid-19 aux entreprises et aux habitants de Marly. Il remercie le Conseil communal d'avoir pris le temps nécessaire pour évaluer cette demande un peu extraordinaire en cette période elle aussi un peu hors du commun. Le délai de réponse a été légalement tout à fait respecté puisque la loi prévoit une année pour répondre à un postulat. Cependant, vu la situation particulière et l'urgence, il estime que la réponse arrive un peu tard tout de même, plus de neuf mois, ce qui le laisse un peu songeur quant à la réactivité de l'exécutif. M. Adamo reste convaincu que la commune aurait pu faire un geste supplémentaire et montrer davantage de solidarité pour soutenir son économie et ses habitants, et que finalement pour des difficultés de mise en œuvre, cela n'a pas pu se réaliser. Néanmoins, il comprend les arguments du Conseil communal concernant le principe de l'égalité de traitement envers les commerçants et les entreprises, ainsi que la nécessité de ressources importantes pour cette mise en œuvre. Finalement, M. Adamo remercie le Conseil communal pour sa proposition de soutien exclusif aux associations sportives et culturelles de Marly, sans but lucratif, même si ces bénéficiaires n'étaient pas ceux ciblés en priorité par le postulat.

***Intervention de
V. Adamo***

4. Réponse du Conseil communal à la question de Mmes et MM. Bertrand Späth, Claudia Späth, Eric Bugnon, Sarah Jaquet et Boris Giacobbo sur les impacts de la route Marly-Matran sur la commune

M. Bernard Clerc estime que la réponse écrite du Conseil communal et du dicastère Urbanisme et Patrimoine est relativement complète. Il note tout de même que la route Marly-Matran est un projet cantonal et que la commune a demandé de faire partie d'un groupe de travail une fois les oppositions levées. Il semblerait qu'une grande partie d'entre elles seront traitées par la DAEC et des réponses pourront ainsi être données aux questions posées. La route de Chésalles va passer en route cantonale dès le début de l'entrée en vigueur de la loi sur la mobilité. M. Clerc reste à disposition pour d'éventuelles questions.

***Intervention du
Conseil communal***

Selon le règlement, M. Bertrand Späth (PVL) relève que les auteurs d'une question doivent indiquer s'ils sont satisfaits de la réponse donnée. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ne le sont pas. En effet, le Conseil communal se limite à répondre selon ses informations, sans porter plus loin la réflexion. En gros, on ne sait pas vraiment, on verra bien. D'ailleurs, les auteurs s'étonnent du fait que le projet de la liaison routière entre Marly-Matran n'a pour l'heure pas fait l'objet de coordination entre la commune et le canton. S'agissant de mesures qui devraient être prises par la commune, comment est-ce que certains membres du Conseil communal peuvent-ils prendre aussi clairement une position favorable à cette route, notamment par des participations au sein du comité « Oui à la route Marly-Matran », sans que les détails essentiels de ce projet n'aient été coordonnés ? Il est du devoir du Conseil communal de défendre ses administrés et d'agir dans l'intérêt public, ce qui n'est manifestement plus le cas vu l'ampleur des détails essentiels du projet qui ne sont pas connus à ce jour. Il est à craindre que le Conseil communal ait pris parti pour cette route avec trop de spontanéité. Les questions qui ont surgi suite à cette réponse sont les suivantes.

***Intervention de
B. Späth***

Il semble que le Conseil communal peut se limiter à poser quelques panneaux de mise en impasse sur la route de Chésalles. Est-ce que le Conseil communal entend mettre la route de Chésalles en impasse ? Si c'est le cas, comment est-ce possible puisqu'elle va devenir une route cantonale, chose qui n'était pas encore connue au moment de la réponse du Conseil communal ?

Concernant la route de la Gruyère et la centralité de Marly Cité, le Conseil communal se limite à indiquer que le coût de la requalification était planifié dans le plan financier de 2016. Or, depuis les prévisions, le projet indique que le trafic induit par la route Marly-Matran sera de 32% supérieur à la situation sans route. Ce tronçon passe au centre du village et à proximité de l'école de Cité. Comment est-ce que le Conseil communal peut affirmer qu'il ne changera pas fondamentalement le projet ? A quel ordre de grandeur doit s'attendre la commune de Marly en termes de coût ?

D'ailleurs, le catalogue des mesures du PA4 ne fait nulle mention du projet de la requalification de la route de la Gruyère. Tout au plus, la route de la Gruyère

est mentionnée dans le cadre de la mesure 4M0402 : aménagement d'une voie de bus d'accès au sud du pont de la Gérine. Est-ce que le Conseil communal peut préciser ses dires sur ce sujet ?

Concernant la requalification de la route de la Gruyère, entre le giratoire de la Gérine et l'accrochage de la liaison Marly-Matran vers la Crausa, le Conseil communal indique qu'un montant a été mis au plan financier de 2020. Quel est ce montant ?

Le projet prévoit de nombreux cas de défrichement et d'expropriation et des mesures de compensation. Est-ce que la commune devra participer à ces coûts ? Quid des impacts sur les riverains dans l'idée que la commune est garante de leurs intérêts ?

Afin de disposer d'une vue d'ensemble pertinente des enjeux relatifs au réseau routier, le Conseil communal peut-il communiquer l'ensemble des comptages (charge de trafic en véhicules/jour) 2020 réalisés, que ce soit par la commune ou le canton, sur la commune de Marly ?

Finalement, quid des coûts induits par le développement du Pré-aux-Moines, apparemment mis en mouvement dès le début 2022 conjointement avec la commune et le canton ?

M. Bernard Clerc remercie M. Späth pour cette ribambelle de questions. Il va tenter d'être le plus concis possible. La plupart des réponses données par le Conseil communal sont relativement lacunaires, car effectivement la commune de Marly n'a jamais participé à un groupe de travail. Pour le moment, c'est un projet qui émane de la DAEC et tant que les oppositions ne sont pas levées, il n'y aura pas de groupe de travail pour continuer. Pour le moment, le Conseil communal a présenté des suppositions par rapport à des événements qui pourraient venir, mais avec aucune certitude.

***Intervention du
Conseil communal***

En ce qui concerne la prise en charge par le MIC de l'accès sud, cela fait partie de la convention passée avec lui et qui a été soumise l'année passée au Conseil général. Cet accès sud ne se fera que si Marly-Matran se fait ; à défaut, la commune devra réaliser le barreau routier.

Pour la requalification de la route de la Gruyère, M. Clerc indique que, en cas de la réalisation de Marly-Matran, il y aura une augmentation du trafic sur la route de la Gruyère. Une des principales choses à réaliser, c'est effectivement une voie de bus pour favoriser la mobilité des transports publics.

Pour la centralité de Marly Cité, le double giratoire pose problème, peu importe Marly-Matran ou non. Il existe des projets qui sont sur la table, le service technique est en train de les étudier avant de les présenter à la commission. Il y a passablement de nouveautés qui pourraient entrer en ligne de compte. Cela dépendra des options qui seront prises. La route des Préalpes ne sera pas touchée, puisqu'elle vient d'être faite.

Pour la prise de position de certains conseillers communaux dans le comité « oui à Marly-Matran », M. Clerc précise que c'est de leur ressort privé. Affirmer que le Conseil communal ne prend pas en considération les citoyens de Marly est erroné. A son avis, la liaison Marly-Matran n'est pas une route

pour Marly, mais pour le Grand Fribourg, qui va passablement délester Marly aussi. En sachant que le MIC se développe, il est nécessaire de trouver des solutions, notamment eu égard au trafic à Marly Grand-Pré.

Pour terminer, M. Bernard Clerc demande à M. Späth de lui transmettre les questions posées par écrit, et le Conseil communal y répondra.

5. Décision de transmission du postulat n° 2021-02 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, en faveur de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux

La Présidente indique que le Bureau s'est penché sur l'aspect juridique de ce postulat. Il n'a pas d'objection à le transmettre au Conseil communal.

Intervention de la Présidente

Au vote, la transmission au Conseil communal du postulat n° 2021-02 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, en faveur de la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux, est acceptée à la majorité évidente.

Décision

6. Décision de transmission du postulat n° 2021-03 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, en faveur d'un soutien aux Marlinois pour la pose de panneaux photovoltaïques

La Présidente indique que le Bureau s'est penché sur l'aspect juridique de ce postulat. Il n'a pas d'objection à le transmettre au Conseil communal.

Intervention de la Présidente

Suite à l'examen de ce postulat, Mme Daniella Schellenberg indique que le Groupe Le Centre se pose la question de savoir s'il ne fait pas doublon avec des mesures déjà prévues.

Intervention de D. Schellenberg

En effet, le nouveau RCU, mis à l'enquête publique du 23 octobre au 23 novembre 2020 et du 7 mai au 7 juin 2021, introduit différentes normes environnementales ainsi qu'un plan des secteurs énergétiques.

En particulier, le nouvel article 32 du RCU prévoit que « la commune veille à une utilisation rationnelle de l'énergie et favorise le recours aux énergies renouvelables, et qu'elle renseigne les propriétaires fonciers à ce sujet lors des coordinations préalables. De plus, l'approvisionnement énergétique doit respecter le "plan des secteurs énergétiques" et les dispositions qui leur sont assignées. Lors de nouvelles constructions ou transformations, l'utilisation active et passive de l'énergie solaire est privilégiée. Pour tout nouveau PAD ou PAD révisé, un concept énergétique doit être fourni, défini d'entente avec la commune. »

Pour ce qui concerne le plan communal des secteurs énergétiques, en substance, il prévoit une obligation de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables, notamment via les CAD et les installations solaires photovoltaïques. Par exemple, pour installations de production de froid, nouvelles ou assainies, destinées à l'amélioration du confort d'exploitation d'un bâtiment, elles devront être alimentées exclusivement par des énergies renouvelables produites sur le site.

On constate donc que la commune, par le biais de son plan des secteurs énergétiques et la révision du RCU même s'ils n'ont pas été encore approuvés par le canton, apporte déjà des réponses aux attentes des postulants, notamment par le fait que la commune devra renseigner les propriétaires dans

le domaine des énergies renouvelable lors des coordinations préalables. Rien n'empêchera non plus la commune de tenir un rôle proactif dans le domaine. Au sens du Groupe Le Centre, il est important que la commune soutienne et renforce la transition énergétique sur son territoire, et cela doit être soutenu.

En ce sens, il ne peut qu'approuver les suggestions posées dans ce postulat. Cependant, vu ce qui est d'ores et déjà prévu dans le RCU et la politique que semble donc vouloir suivre la commune en la matière, le Groupe Le Centre se pose vraiment la question de savoir s'il est utile que le Conseil communal doive établir un rapport dans ce domaine étant donné les mesures déjà formellement envisagées par la commune dans son RCU.

M. Julien D'Agostini (PS) se pose une question sur la notion de « communication proactive ». Est-ce que l'administration communale a pour vocation de devenir une sorte d'organe publicitaire pour les panneaux solaires et, si oui, quelle entreprise peut-elle recommander, ou est-ce qu'elle serait en train de faire une sorte de publicité gratuite pour certaines entreprises ? Selon M. D'Agostini, il convient de réfléchir à cet aspect lors du traitement du postulat. *Intervention de J. D'Agostini*

M. Bertrand Späth (PVL) ne pense pas que ce postulat s'oppose au RCU. Au contraire, il demande juste de concrétiser ce qui est dans le RCU et d'aller de l'avant, et surtout d'impliquer le Conseil général dans cette réflexion. L'un ne s'oppose pas à l'autre. *Intervention de B. Späth*

Pour répondre à M. D'Agostini, M. Bertrand Späth relève que l'idée n'est pas du tout de faire de la publicité à des entreprises particulières, mais plutôt de soutenir certaines décisions. M. Späth prend l'exemple concret d'une PPE qui souhaite installer des panneaux solaires, comment est-ce qu'on s'organise pour distribuer cette électricité au sein des appartements, est-ce qu'il faut changer les compteurs, que faut-il faire pour aller de l'avant ? M. Späth pense que ce n'est pas un grand effort que de faire ce genre de chose, peut-être juste une petite consultation pour permettre à ces gens de lancer ce projet, et il pense que cela va complètement dans la direction du RCU.

Au vote, la transmission au Conseil communal du postulat n° 2021-03 de M. Eric Bugnon, au nom du groupe PVL, en faveur d'un soutien aux Marlinois pour la pose de panneaux photovoltaïques, est acceptée à la majorité évidente. *Décision*

7. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

- Chantier à la Route de Fribourg

Mis à part quelques petits aménagements et le tapis final entre le giratoire de Grand-Pré et celui de jonction, M. Bernard Clerc informe que les travaux sont terminés. La pose du tapis final se fera vraisemblablement fin mai 2022.

- Chantier à la Route de la Grangette

Ce chantier comprend une modération de trafic et quelques changements de conduites. M. Clerc relève que les travaux avancent selon le planning prévu ;

Intervention du Conseil communal

la première partie, depuis le giratoire Jonction jusqu'à la route de l'Union, devrait être goudronnée et ouverte d'ici la fin de cette année.

- **Nouvelle ligne 8 des TPF**

Cette nouvelle ligne 8 va desservir le MIC dès le 12 décembre. M. Clerc indique qu'une vision locale s'est déroulée aujourd'hui avec un bus articulé sur le tracé. Mis à part deux petites corrections dans deux courbes, le tracé est validé. La pose du tapis doit, quoi qu'il arrive, se faire entre le 6 et le 10 décembre pour permettre un début d'exploitation dès le dimanche 12 décembre, premier départ de Marly-Piscine à 4h58. Un horaire stable est établi du lundi au dimanche, toutes les 15 minutes, de 4h58 à 23h36, dernier départ direction Fribourg, et direction Marly-Piscine depuis la gare de 5h17 à 23h55, dernier départ.

Les arrêts sont :

- Pré de la Croix (devant la Coop) ;
- Bel-Air (juste après la bifurcation sur la rte de l'Ancienne Papeterie) ;
- MIC (au bas de la route de l'Ancienne Papeterie) ;
- Ancienne Papeterie (devant le plugin 1) ;
- Marly Piscine.

- **3^{ème} centre scolaire**

M. Bernard Clerc indique que les travaux avancent bien. Jusqu'à ce jour, 67% des adjudications ont été faites et, malgré la hausse des matières premières, le budget est respecté.

Voici l'avancée des travaux en photographies :



Terrassement



Parois clouées



Pose des canalisations



Bétonnage radier



Ferrailage de l'abri PC

Montage de la 2^{ème} grue

Piscine de Marly

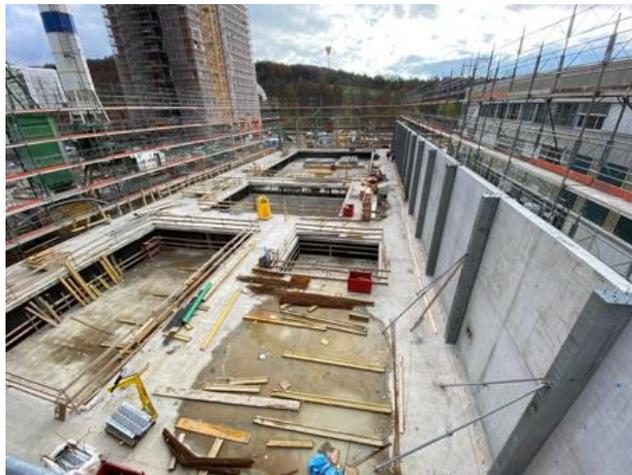
Là également, M. Clerc annonce que les travaux avancent à pas de géant. La pose de la charpente devrait commencer ces prochains jours et être terminée encore avant la fin de l'année. La pose des façades devrait suivre dès le début de l'année prochaine. Le bâtiment devrait être hors eau mi-février et hors air début mars. Cela reste un programme ambitieux, mais réalisable selon M. Clerc.

Il présente quelques photographies de l'évolution du chantier :

**6 juillet 2021 – Vue générale****19 octobre 2021 – Vue générale**



14 septembre 2021 – Vue des bassins



9 novembre 2021 – Vue des bassins



1^{er} décembre 2021 – Pose des bassins

***Intervention du
Conseil communal*****- Fusion du Grand Fribourg**

M. Maillard rappelle que ce dossier a été enterré le 27 novembre dernier. C'est une décision qui ne sera pas remise en question par le Conseil d'Etat et il n'existe pas de nouveau processus de fusion à l'ordre du jour. M. Maillard relève une nécessité de voir les choses différemment sous l'angle de l'évolution de la commune de Marly, d'où aussi les plans d'investissement qui seront présentés ce printemps, avec la remise au goût du jour des réflexions en lien avec le bâtiment administratif communal. En effet, 100'000 francs ont été budgétisés en plus que d'habitude, pour que les nouveaux collaborateurs qui vont être engagés puissent bénéficier de conditions de travail meilleures qu'à l'heure actuelle.

- Informatique

En termes de digitalisation, M. Maillard informe que l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et l'Etat de Fribourg ont créé une démarche qui s'appelle « DIGI-FR ». L'idée est de mettre en place une organisation commune pour la digitalisation des prestations de l'Etat et des communes et également d'avoir un point d'entrée d'identification unique pour les prestations cantonales et communales.

Lors de la dernière séance, M. Maillard rappelle que le Conseil général a adopté les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS). Un des projets de cette association est éventuellement de créer une application, comme celle qui existe déjà en Gruyère qui s'appelle « iGruyère ». L'idée est donc de créer « iSarine » où les communes peuvent remettre directement aux personnes qui sont abonnées les informations qu'elles souhaitent obtenir.

En ce qui concerne les logiciels internes à la commune, le Conseil communal souhaite disposer d'un programme pour gérer ses séances, de manière aussi à garantir un suivi des séances à l'intérieur de l'administration, afin de s'assurer que les décisions prises soient exécutées.

Concernant la sécurité informatique, M. Maillard souligne que l'utilisateur est le premier problème, raison pour laquelle un cours de l'ACF sera donné le 15 décembre prochain. A l'instar de la commune de Châtel-St-Denis, l'idée est qu'une entreprise externe vienne sensibiliser les employés sur leur manière de se comporter par rapport à certains mails reçus, ceci afin d'éviter des actes de piratage. Au niveau du système, M. Maillard annonce que la commune de Marly est protégée, selon le prestataire de service.

M. Maillard précise que le futur responsable informatique aura la tâche de l'organisation future des projets informatiques, avec peut-être une remise en fonction d'une commission informatique.

- Règlementation communale

Dernièrement, le Conseil communal a défini dans un règlement les modalités d'affichage politique sur le territoire communal. M. Maillard annonce que le Conseil communal a quasiment terminé un règlement sur l'affichage aux

entrées de la localité et l'affichage libre, de manière à ce que ces questions soient clairement définies.

- **Informations diverses**

La mise en consultation publique du Plan Directeur Régional de la Sarine est ouverte du 26 novembre 2021 au 11 février 2022. Le dossier complet est consultable sur le site de la Préfecture. M. Maillard invite chacun à s'y rendre.

Au sujet de Marly Piscine SA, M. Maillard annonce que le directeur engagé pour prendre ses fonctions le 1^{er} janvier 2022 vient d'annoncer qu'il renonçait à ce poste. Il est donc nécessaire de trouver une autre solution, un peu en catastrophe, puisque la piscine fonctionnera dès le 1^{er} août.

A la zone des Falaises, M. Maillard constate que le bâtiment à côté du nouveau giratoire des Rittes est dans un sale état. Il informe qu'un permis de démolir a été délivré cet été. Théoriquement, la démolition devrait se faire assez rapidement, car il existe des soucis de squat. La police communale et la police cantonale y font souvent des contrôles.

M. Maillard annonce qu'une belle œuvre photographique, réalisée par M. Roland Wirtz, prendra place dans le bâtiment de l'administration communale. C'est un don qui a été fait à la commune de Marly de la part de Mme Isabelle Eichenberger et de son défunt mari, M. Pierre Eichenberger. M. et Mme Eichenberger avaient fondé et géraient la fondation APCd. Cette œuvre représente le site Ilford photographié en avril 2014, juste après sa faillite. Sur cette œuvre, Ilford est écrit à l'envers ; cela est dû à la manière dont a été faite la photographie. La commune de Marly remercie les donateurs.



Roland WIRTZ (*1959) – Ilford, avril 2014

Pour terminer, M. Maillard indique que le Conseil communal envisage que le responsable du service Urbanisme et Patrimoine vienne exposer le degré d'avancement des projets d'investissement en cours, de manière à ce qu'en début de législature les membres du Conseil général aient une vision globale. Cette présentation a déjà eu lieu au sein du Conseil communal et M. Maillard en relève l'utilité.

Pour ce qui est des projets routiers, l'idée est de mettre les chantiers prévisionnels sur le site internet de la commune.

8. Divers

**Intervention de
S. Grandjean**

- Commission de fusion

M. Sylvain Grandjean, Président de la Commission de fusion, remet en ces termes le quatrième et probablement dernier rapport annuel :

*« En mars 2020, malgré la suspension du processus de fusion du Grand Fribourg pour cause de pandémie, l'Assemblée constitutive n'a pas cessé toutes ses activités. Car dès l'été, des **groupes de travail** se sont réunis pour approfondir et préciser certains aspects notamment dans les domaines de la culture, des langues, de la politique et de l'économie. Et en avril 2021, l'Assemblée constitutive présentait au public son concept de fusion du Grand Fribourg avec un nouvel échéancier.*

A Marly, à la faveur de la reprise de la nouvelle législature, le Conseil général du 12 mai 2021 reconduisait et élisait une nouvelle commission de fusion.

A la demande de M. le Syndic Christophe Maillard, cette Commission de fusion s'est réunie le 28 mai 2021 afin d'établir une liste de questions qui conduira la discussion sur la fusion du Grand Fribourg, menée par nos quatre délégués à la Constituante, ici même, lors du Conseil général du 2 juin 2021.

Le 10 juin 2021, l'association FUSION 21 a organisé une soirée d'information sur la fusion de Bellinzzone en 2017. M. Andrea Bersani, ancien vice-syndic du chef-lieu tessinois, est venu partager son expérience, avec les difficultés et les avantages qui ont découlé de cette nouvelle commune fusionnée. Plusieurs membres de notre commission ont suivi cette présentation à St-Léonard ou en vidéoconférence. La Commission de fusion a siégé le lendemain même, soit le 11 juin 2021, pour échanger et débattre de cette expérience tessinoise.

D'entente avec M. le Syndic, qui souhaitait communiquer à la population marlinoise une prise de position de l'exécutif communal, la commission de fusion s'est engagée à préparer de son côté une information objective sur la fusion du Grand Fribourg en vue du vote consultatif de cet automne. La commission s'est donc réunie le 22 juin 2021 pour préparer le fond et la forme de cette synthèse du concept de fusion. Les détails pour rendre cette information aussi simple et compréhensible que possible, avec quelques grands principes mais aussi avec des exemples concrets, se sont précisés par échanges de courriers électroniques durant l'été.

A la fin du mois d'août, l'Assemblée constitutive a lancé des soirées d'information sur le projet de fusion dans les neuf communes du périmètre. Les marlinois et les marlinoises ont pu suivre cette présentation ici même, le 1^{er} septembre 2021, et questionner les nombreuses personnalités présentes pour l'occasion. La Commission de fusion s'est réunie le lendemain, soit le 2 septembre, afin d'échanger sur les messages donnés durant cette soirée. A cette occasion, nous avons rédigé un courrier à l'intention de la direction de la Constituante pour leur faire part de nos impressions et de leur suggérer

quelques améliorations. Le même soir, notre commission a pris position sur la poursuite du projet de fusion du Grand Fribourg qui sera soumis au vote consultatif.

A la même période, soit environ 3 semaines avant le vote populaire, les informations sur la fusion du Grand Fribourg préparées durant l'été ainsi que les prises de position du Conseil communal et de la Commission de fusion sont rassemblées dans un tout-ménage et distribuées à tous les habitants de la commune.

Lors du vote consultatif du 26 septembre 2021, une grande majorité de la population des 9 communes du périmètre de la fusion du Grand Fribourg a rejeté « la poursuite des discussions en vue de la création d'un Grand Fribourg ». Seules les communes de Belfaux, Marly et Fribourg acceptent le principe de la fusion. On peut encore relever que Marly a dit OUI à 57%, avec un taux de participation très honorable de 47.8%. Le résultat global plutôt surprenant remet profondément en cause le projet de fusion proposé.

La Commission de fusion siégera encore le 11 octobre, pour préparer un préavis à la prise de position demandée au Conseil général de Marly sur cette question. Dans sa séance du 13 octobre 2021, le Conseil général suivra le préavis de la Commission, comme celui du Conseil communal d'ailleurs, en acceptant le principe initial d'une fusion à neuf communes.

Enfin, le 25 novembre, l'Assemblée constitutive a pris acte, qu'à la suite du vote consultatif clairement défavorable et avec les soutiens de seulement trois communes, qui ne parviennent pas au minimum de 50'000 habitants et à garantir une continuité territoriale, le projet de fusion du Grand Fribourg a perdu l'essentiel de sa substance. Ce soir-là, les délégués ont accepté la dissolution et la liquidation de l'Assemblée constitutive proposées par la direction.

Mme la Présidente et chers collègues, en décidant le 11 octobre 2017 de créer la Commission de fusion de Marly, notre Conseil général souhaitait avoir un regard éclairé sur le processus de fusion du Grand Fribourg qui venait d'être lancé la même année. Il entendait également échanger des idées et ouvrir le débat sur le principe de la fusion, et enfin de disposer d'une plateforme d'échange sur ces questions entre l'Assemblée constitutive, la population, le Conseil général et le Conseil communal. La clôture du processus de fusion et la dissolution de l'Assemblée constitutive décidée il y a quelques jours rendent du même coup l'existence de la Commission de fusion de Marly sans fondement. C'est la raison pour laquelle, Mme la Présidente, et au nom de la Commission de fusion, je vous demande de transmettre au bureau du Conseil général la proposition de « dissoudre la Commission de fusion ». Ce faisant, cette dissolution pourrait être soumise au vote de Conseil général lors de sa prochaine séance. Il est bien entendu, que si dans le futur, un nouveau projet de fusion concernant notre commune devait reprendre forme, je ne pourrais qu'encourager le Conseil général à reconstituer une commission de fusion, comme il l'a fait il y a 4 ans.

Comme les membres de la commission, je reste naturellement à votre disposition pour répondre à toutes les questions complémentaires ou les demandes de précisions éventuelles.

Je vous remercie pour votre attention ».

- **Pétition de soutien en faveur de l'Animation socioculturelle**

**Intervention de
N. Leuenberger-Progin**

Mme Nathalie Leuenberger-Progin donne en ces termes la position du Groupe PS :

« Dans le cadre de la réponse du Conseil communal aux dossiers en cours et plus précisément de la partie concernant la pétition déposée pour l'animation socioculturelle de Marly, le PS prend position.

Malgré le fait que le ton a peut-être surpris plus d'une personne dans la salle, les sujets et arguments soulevés étaient très détaillés et complets. Ils méritent nos sincères remerciements.

Cependant, si certains arguments étaient justifiés, d'autres étaient selon nous inopportuns, notamment toute la partie concernant le fonctionnement des subventionnements en lien avec les associations actives sur la commune de Marly. A notre connaissance, le fonctionnement de l'animation était en principe supervisé, au moins par la Commission de jeunesse. De ce fait, les animateurs pouvaient raisonnablement considérer que leur fonctionnement faisait l'objet d'un suivi ; cela vaut d'autant plus que ces pratiques duraient depuis de nombreuses années. Les autorités communales étaient ainsi, selon nous, conscientes et parfaitement informées de ces pratiques. Les juger d'équilibrisme nous semble ainsi exagéré et laisse entendre que le travail accompli durant tant d'années par l'ensemble de l'équipe de l'animation et des bénévoles (Square, Marly-sympa, cours de sensibilisation français etc.) est remis en cause. Cela dit, le PS partage l'approche et la politique d'amélioration du conseil communal en matière d'organisation, de responsabilité et de transparence du service de l'animation socio-culturelle.

Le parti socialiste s'est réjoui que l'un de ses slogans ait été repris dans la réponse du conseil communal : « Pour toutes et tous sans privilèges ». Même si nous restons entièrement convaincus de notre slogan, il nous semble quelque peu illusoire de faire coïncider les horaires de travail d'une personne travaillant à l'animation le samedi soir ou le dimanche matin avec les heures d'ouvertures de l'administration communale. Vous comprendrez que votre ambition de traiter tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices sans privilège est tout à fait honorable, reste que le mot privilège devra être clairement défini et intégré dans le cahier des charges des collaborateurs œuvrant au sein de cette structure.

Le PS ne peut accepter les accusations d'instigateurs de la pétition portées à son encontre. Pour rappel, cette pétition est une démarche citoyenne et non partisane. Le PS s'excuse cependant d'avoir accepté d'écouter des personnes désorientées en recevant des collaborateurs du secteur de l'animation ; il est vrai que cette démarche était susceptible, vu le contexte, de les mettre en porte-à-faux avec leur employeur. Le PS n'a pas mené

d'instruction et de quelconque surveillance du conseil communal. Le PS a uniquement agi de manière humaine, au plus près de ses valeurs. Faire acte de violation de comportement institutionnel n'est pas appropriée dans la mesure où le PS n'a fait qu'écouter des déclarations de ses propres citoyens.

Sans remettre en cause le principe de réorganisation qui semble nécessaire sous l'angle institutionnel et des responsabilités qui en découlent, le PS constate que la manière d'amener des changements a provoqué un nombre important de réactions et de résistances. Le PS s'inscrit dans une dynamique de conciliation et, tout comme vous, désire faire avancer Marly avec son intelligence politique à trouver le bon fonctionnement des institutions communales. Sur cette déclaration, nous devons à présent nous concentrer à remplir le mandat reçu de nos concitoyens et construire Marly pour nos générations futures. L'action du PS s'inscrit dans cet état d'esprit.

D'ailleurs, les conclusions contenues dans le rapport de BDO sur la réorganisation de la commune de Marly ; La confiance mutuelle est primordiale pour la mise en place de changements, je cite le point 4.1, paragraphe 3 : « Cette confiance mutuelle est cependant nécessaire pour initier le cercle vertueux du changement, et toutes les parties prenantes doivent travailler à développer et maintenir cette confiance. Une communication efficace et transparente, le droit à l'erreur et une culture du feed-back en sont les piliers principaux ». Le PS ne demande rien d'autre que ce fonctionnement harmonieux soit mis en place.

Je finirai par cette phrase d'un illustre personnage politique connu de tous ; Winston Churchill : « Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne vous prenne par la gorge. ». Je vous remercie pour votre attention ».

- Pétition de soutien en faveur de l'Animation socioculturelle

**Intervention de
S. Grandjean**

A titre personnel, M. Sylvain Grandjean (PS) souhaite revenir sur la réponse du Conseil communal au sujet de la pétition de soutien à l'animation socioculturelle de Marly :

« Presque deux mois après cette intervention, je reste très déçu sur le contenu de la réponse et toujours choqué sur le ton et la forme de cette réponse. Déçu, parce que malgré la réponse circonstanciée et les renseignements qui ont été pris auprès de professionnels extérieurs à l'animation de jeunesse, j'ai l'impression que le Conseil communal n'a pas véritablement tenu compte des constats et des demandes légitimes portés par cette pétition. J'ai entendu une réponse qui manque d'objectivité et qui minimise gravement l'énorme travail des nombreux bénévoles qui collaborent aux activités de l'animation et les financements complémentaires apportés par les associations partenaires. J'ai bien peur que cette décision rigoriste et inflexible, qui a déjà complètement dévasté l'équipe de professionnels de l'animation, brise définitivement l'élan, l'enthousiasme, la créativité des bénévoles engagés à la promotion du mieux-vivre ensemble à Marly. Au final, je me demande quelles activités socioculturelles dont la population bénéficie aujourd'hui résisteront au nouveau cadre juridiquement inoxydable et parfaitement procédurier que veut mettre en place le Conseil communal dans ce secteur. Choqué aussi par

l'attaque aussi agressive que déplacée de M. le Syndic à l'encontre du Groupe socialiste, à laquelle il me paraît indispensable de porter ici quelques précisions et rectificatifs. Tout d'abord, le parti socialiste de Marly a perçu des différends entre le responsable de l'animation de jeunesse et la responsable du dicastère des affaires sociales depuis janvier 2019, au travers d'éclats de voix informels, et ce malgré qu'à l'époque l'animation de jeunesse ne dépendait pas du dicastère des affaires sociales. Depuis le rattachement de l'animation au service Action sociale, vivre ensemble et santé au printemps 2021, des décisions inhabituelles et parfois incohérentes dans certaines activités socioculturelles semblaient montrer que ces tensions tendaient à se détériorer. Au printemps 2021, alors que les réponses du Conseil communal ne concordaient définitivement pas avec la réalité du terrain, plusieurs membres, dont certains sont actifs dans des activités liées à l'animation, ont souhaité mieux comprendre les raisons de ce climat délétère qui menaçait fortement la qualité des services de l'animation. Nous n'avons fait ici que le travail que la population attend des élus que nous sommes. Dans ces différents contacts, certains d'entre nous ont effectivement rencontré des animateurs. Ces discussions n'ont jamais eu pour but de porter des accusations sur qui que ce soit, mais bien plutôt de partager le regard de professionnels sur leur travail d'animateurs. Et si j'ai un regret aujourd'hui, c'est bien celui que nos animateurs et animatrice socioculturels n'aient pas trouvé au sein même de leur dicastère et de l'administration communale une écoute suffisamment respectueuse et bienveillante. A aucun moment, le parti socialiste de Marly n'a souhaité s'ériger en autorité d'instruction dans cette affaire. Et c'est un faux procès que de le prétendre. Au contraire, depuis le début, le Groupe socialiste a tenté à plusieurs reprises, dans la mesure de ses moyens et sans jamais se mêler des affaires de l'exécutif, d'apaiser les tensions et de proposer des solutions. Pour exemple, au printemps 2019, la direction du Groupe a pris contact avec la responsable du dicastère pour lui signifier nos craintes sur ce sujet. En juin 2020, le Groupe socialiste faisait une proposition au Conseil général pour prendre contact avec une autre société que BDO pour accompagner la réorganisation de l'administration communale, dans une démarche davantage participative et plus responsabilisante du personnel. En février 2021, le PS propose par écrit au Conseil communal une alternative au postulat d'audit sur la gestion du personnel. Cette proposition n'a jamais reçu aucune réponse ou même été évoquée devant le Conseil général. En juin et en août 2021, le comité a rediscuté de ce problème avec la responsable du dicastère. En octobre dernier encore, le Groupe socialiste proposait devant le Conseil général de recourir à un médiateur externe dans cette affaire. Vous conviendrez qu'en la matière le Groupe socialiste n'a pas ménagé ses forces et ce toujours dans un esprit constructif et dans l'intérêt de chacun. Je vous remercie pour votre attention ».

C'est en ces termes et à titre personnel que M. Julien D'Agostini (PS) s'exprime :

**Intervention de
J. D'Agostini**

« C'est avec regret que j'ai appris la démission en bloc des animateurs donnant les cours de français aux migrants. Ce qui amène plusieurs questions : dans quelle mesure la commune a-t-elle mis en place des solutions pour les personnes suivant ces cours ? Une hotline a-t-elle été créée pour répondre aux questions des participants ? Est-ce que les participants ont été informés sur les autres prestataires donnant des cours dans la région, et si oui, quels sont ces prestataires ? Est-ce qu'une nouvelle équipe prendra le relais en janvier 2022 pour continuer d'offrir ce type de prestations aux habitants qui, pour certains, en ont vraiment bien besoin ? Je vous remercie de répondre à ces questions ».

Mme Martine Wohlhauser (PS) souhaite poser deux questions au Conseil communal. Depuis fin juin, l'animation tourne au ralenti et, depuis la démission du chef de secteur il y a quelques jours, elle est carrément sous perfusion. Le Conseil communal a-t-il la volonté de soutenir une nouvelle équipe d'animation avec les conditions professionnelles de travailleurs sociaux, c'est-à-dire qu'il reconnaisse les spécificités de leur travail et le fonctionnement participatif des bénéficiaires ?

**Intervention de
M. Wohlhauser**

De plus, il est important de considérer à leur juste valeur tout le travail des bénévoles qui se sont engagés auprès de ce service par le biais des associations partenaires depuis des années et qui ont donné beaucoup de leur temps pour la communauté marlinoise. Actuellement, les responsables de ces associations partenaires observent de leur côté l'action du secteur de l'animation et ils attendent que les responsables de ce secteur sortent de leur torpeur.

Comment le Conseil communal va-t-il entretenir cet engagement citoyen de qualité et inciter les citoyens à collaborer à des projets communaux ?

Au sujet des cours de français, Mme Mary Claude Paolucci relève que chaque personne qui y participait a eu un contact et a pu se rendre à d'autres cours si elle le souhaitait. Ensuite, Mme Paolucci précise que l'animation n'est pas du tout arrêtée. Une personne a été engagée récemment, ainsi qu'une stagiaire ; les assistants sociaux soutiennent également l'animation. Des activités, telle que Mangez...Bougez, le Square brico du mercredi et du samedi, et le Square ados se poursuivent. Actuellement, Mme Paolucci indique que la commune est en train de recruter, ce qui prend bien entendu du temps. Les bénévoles sont toujours en contact avec l'animation et ils viennent régulièrement aux activités du Square. Il existe également une liste de bénévoles, certes peu fournie puisque c'est une des problématiques actuelles du bénévolat ; de moins en moins de personnes se mettent à disposition et cela n'a pas de rapport avec le fait que les animateurs aient démissionné. Quant à la formation Marly Sympa, elle n'a pas pu avoir lieu cette année en raison du peu d'inscriptions.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Paul Attallah (PS), à titre personnel, relève que ce qui se passe actuellement n'est que le sommet de l'iceberg. La situation que vit l'animation aujourd'hui est quelque chose de très révélateur. M. Attallah avait préparé un texte qu'il avait l'intention de lire ce soir, mais il va finalement en faire un résumé. Il a été un employé de la commune et président de la délégation du personnel. Il sait donc de quoi il parle. Et quelqu'un qui lui dit : « *pourquoi vous n'êtes pas venus vers moi, moi qui ai souffert de ce qui se passe, personne n'est venu vers moi* ». Et le problème est là, selon M. Attallah. Il ne remet pas en question du tout le fait qu'il existe certaines choses qu'il faut réparer. Il relève la façon dont on a fait souffrir des gens, et des gens souffrent encore depuis cinq ans. Et c'est ça qu'il faut réparer. Il se questionne si cela se fait de remettre son texte ou non au syndic et termine en ces termes « *je me fous royalement de la politique et je remets mon texte au syndic qui en fera ce qu'il veut* ».

***Intervention de
P. Attallah***

- **Centre scolaire de Marly Cité**

***Questions de
C. Biemann***

C'est à titre personnel que M. Claude Biemann (PLR) prend la parole. Il constate qu'il est mentionné dans les comptes des investissements et des budgets 2021 et 2022 un montant de 250'000 francs pour 2021 et un montant de 500'000 francs pour 2022. Dans le bilan au 31 décembre 2020, dans l'état des investissements, il est indiqué qu'il n'y a eu aucune dépense. Le Conseil communal peut-il lui dire où en est le concours d'avant-projet pour cette école ?

M. Bernard Clerc indique qu'effectivement aucun montant n'a été dépensé en 2020. Il annonce qu'un mandat a été donné à trois bureaux pour préparer le concours, deux ont répondu qu'ils préféreraient ne pas y participer; le troisième bureau est donc en train de préparer ce concours et le Conseil communal est dans l'attente de ses conclusions pour commencer à parler du programme.

***Réponse du
Conseil communal***

- **Acoustique de la salle**

***Intervention de
S. Lago***

Mme Séverine Lago (LC) relève que l'acoustique de la salle est une catastrophe. Porteuse d'appareils auditifs, il est très difficile pour elle ce soir d'entendre les différentes parties prenantes s'exprimer. Cela est d'autant plus difficile lorsqu'elle ne voit pas les personnes en face. Elle se pose la question de ce qu'il est possible de faire, non seulement pour elle mais également pour d'autres personnes, afin de mieux entendre et suivre de manière adéquate cette assemblée.

- **Eclairage**

***Intervention de
D. Mollard***

M. Daniel Mollard (PS) intervient au nom des habitants du quartier du Bois-des-Rittes. Il y a quelques années quatre habitants, avec l'aide technique de l'animation de jeunesse, ont modifié l'éclairage des lampadaires pour mettre des prises. Après quelques années, ces prises ont été modifiées et voilà maintenant trois ans qu'il n'est plus possible de brancher les décorations de Noël de Marly dans le quartier du Bois-des-Rittes car les anciennes prises ne sont plus autorisées par le Groupe E. Actuellement, l'illumination du quartier se fait en prenant des prises depuis des immeubles privés, avec des rallonges

et du matériel que M. Mollard met à disposition et qu'il installe. Il demande si la commune a prévu de changer les prises en 2022. Les habitants du quartier du Bois-des-Rittes la remercie, en cette période, car ils aimeraient aussi avoir un bel éclairage comme ailleurs dans la commune.

- **Cyber sécurité**

*Intervention de
B. Späth*

M. Bernard Späth (PVL) remercie le Conseil communal pour les réponses apportées ce soir et pour prendre au sérieux cette menace qui pèse non seulement sur les données, mais aussi sur les citoyens.

- **Crèche communale**

*Intervention de
B. Späth*

Lors de la dernière séance, le Conseil communal avait entre autre parlé de la crèche sur certains éléments. Il a cité en effet que depuis 2003 la crèche Les Poucetofs ne pouvait exercer ses activités que sur la base d'autorisations provisoires, toutes délivrées sous conditions par le Service de l'enfance et de la jeunesse. M. Späth cite encore : « La crèche dispose enfin pour la première fois depuis près de 20 ans de l'autorisation ordinaire et sans conditions de garder des enfants ». Renseignements pris auprès du SEJ, celui-ci voit les choses un peu différemment. Il dit qu'aucun problème majeur, remettant en cause le fonctionnement de la crèche, n'a été relevé. Ni avant la communalisation, ni après. Tout au plus, et comme dans d'autres établissements de la petite enfance dont il assume la surveillance légale, il a relevé certains problèmes mineurs. Ces problèmes sont corrigés au fur et à mesure et font l'objet de conditions qui sont édifiées dans les autorisations d'exploiter un établissement, comme cela a été le cas dans celles qui ont été délivrées successivement à la crèche Les Poucetofs de 2003 à 2020. Comment cela se fait-il qu'il y ait cette différence de position entre le Conseil communal et le SEJ ?

- **Plan d'aménagement local (PAL)**

*Intervention de
B. Späth*

Lors de la séance du 7 octobre 2021 et comme relevé dans la Liberté du 8 octobre, le Grand Conseil a avalisé un texte qui demande à ce que soit introduit dans la LATeC un nouvel instrument : le programme d'aménagement local adopté par l'organe législatif communal, soit pour Marly par le Conseil général. Il en irait de même pour la compétence d'adopter les divers plans et règlements d'aménagement. Ceci permettra, et M. Späth cite : « de donner davantage de pouvoir au législatif et donc de promouvoir la démocratie ». La Liberté rappelle aussi que Fribourg était le seul canton en Suisse, avec Soleure, à prévoir la compétence exclusive de l'exécutif pour adopter les instruments de planification du plan communal. Ceci est particulièrement important lorsque des projets particuliers doivent être décidés, comme par exemple des questions d'énergie éolienne ou les préservations de terrains agricoles, et vise à donner plus de pouvoir au peuple de se positionner sur l'avenir de la planification du territoire communal. La commune a mis à l'enquête le PAL en 2020 et une adaptation de celui-ci en 2021. Or, le Conseil général n'a jamais été consulté, à juste titre selon la loi actuelle. Ceci changera à l'avenir, mais vu les changements importants qui sont inscrits dans le nouveau PAL et les enjeux et importances des projets en cours, est-ce que le

Conseil communal prévoit de mettre en suspens sa révision générale du PAL dans l'attente de l'introduction du programme d'aménagement communal dans la législation cantonale telle qu'adoptée par le Grand Conseil le 7 octobre dernier ? Si ce n'est pas le cas, comment est-ce que le Conseil communal justifie sa décision ?

M. Maillard ne sait pas de quelle manière M. Späth s'est renseigné sur les autorisations pour la crèche, mais il indique les avoir avec lui ce soir et précise que sur chacune d'elles, il est bien mentionné « provisoire ». Ces documents seront présentés en fin de séance à Mme Herren pour prise de connaissance.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Animation socioculturelle**

**Intervention du
Conseil communal**

M. Christophe Maillard souhaite revenir brièvement sur les différentes interventions faites ce soir sur l'animation socioculturelle, constatant la préoccupation du Conseil général sur ce sujet.

« Je remercie tous les intervenants pour leur prise de parole, et plus particulièrement Mme Leuenberger pour ses propos. Ils sont conciliants, mesurés et constructifs. Pour ma part, je pense que c'est de bon augure pour la suite.

Je ne reviendrai pas sur les autres interventions à ce sujet, vu l'heure tardive. Le Conseil communal a clairement fait part de ses préoccupations, que ce soit dans les réponses écrites ou orales. On les maintient et on tient juste à relever que, s'agissant de l'animation socioculturelle, il est évident que le Conseil communal veut la maintenir, et ce ne sont pas des paroles en l'air puisque 500'000 francs sont mis au budget.

Une réponse a été reçue de la part des pétitionnaires à mi-novembre, dont vous avez tous eu directement connaissance. Il y a une nouvelle manière de fonctionner où on arrose les conseillers généraux de réponses. Cela implique que le Conseil communal doit vous répondre et cela est un peu dommage.

Avant toute chose, on tient à dire et à redire encore que le Conseil communal est attaché aux activités bénévoles qui font la richesse de l'activité associative de Marly. De très nombreuses personnes se donnent sans compter dans ces activités, et elles doivent ici encore une fois en être remerciées. Nous ne pensons pas ici uniquement à la plupart des associations à l'origine de la pétition, mais aussi aux très nombreuses autres associations sportives et culturelles, clubs et sociétés de Marly, sans liens directs avec l'animation socioculturelle, et dont nous ne parlons peut-être pas assez.

Le souci du Conseil communal en lien avec les subventionnements en nature, évoqués par Mme Leuenberger, réside simplement dans le fait que leur valeur doit apparaître de manière transparente. Ce soir, on étudie notre budget de fonctionnement. Juste avant, il y a eu une intervention de M. Grandjean qui a voulu connaître la liste des associations bénéficiaires des subventionnements extraordinaires décidés ce soir. Il veut savoir aussi quel montant va être donné, à quelle association, et donc souhaite de la transparence. Nous savons donc de quoi on parle. Il s'agit d'être en mesure de chiffrer l'aide apportée par la commune à toutes les associations communales, car ces

soutiens en nature ont une valeur réelle que nous devons, que vous devez connaître. Au début 2016, à peine en fonction, je me souviens que la question avait été posée au Conseil communal, par le Conseil général, de savoir quel était le subventionnement réel apporté au club de foot, car c'est notamment la commune qui assure la tonte des terrains de foot qui est une prestation en nature. Cette question était absolument légitime, mais il a fallu pas mal calculer pour y répondre. Nous voulons être en mesure, à l'avenir, d'anticiper les réponses à de telles questions, que ce soit pour des clubs sportifs ou d'autres associations bénévoles, car il est sain que la valeur de ces soutiens communaux apparaisse de manière transparente, pour toutes et tous.

Des craintes ont été soulevées s'agissant de la mise en œuvre du principe de l'égalité entre les collaborateurs de la commune, car des tâches d'animateurs ne sont pas comparables à celles de l'administration générale. Il ressort en particulier de la réponse des pétitionnaires que vous avez reçue à mi-novembre, et plus récemment encore du SSP, mais encore ce soir de l'intervention sauf erreur de M. Grandjean, qu'il est craint que nous imposions des horaires de bureau à l'animation. Il n'en a jamais été question ! L'égalité impose que les situations égales soient traitées de manière égale, mais aussi que les situations différentes soient traitées de manière différente. Nous allons bien évidemment tenir compte des réalités différentes que doit assumer une animation socioculturelle en lui posant les règles nécessaires de fonctionnement. Le Conseil communal est pleinement conscient qu'il n'y aurait aucun sens de ne pas le faire.

Concernant le suivi des activités de l'animation, quand bien même cela ne semble pas être partagé, c'est un fait que nous n'en avons pas le contrôle. La qualité du travail accompli par les animateurs n'a jamais été mise en question. Le problème qui nous préoccupe est inhérent à l'organisation posée depuis des années, qui n'a pas évolué, et qui fait que le système de la seule Commission de jeunesse ne permet pas d'assurer un pilotage effectif, en amont, des activités de l'animation par le Conseil communal. L'idée est donc d'être partie prenante dans le choix et l'élaboration des activités et non pas une simple chambre d'enregistrement.

Contrairement aux intentions qui nous ont parfois été prêtées, nous n'entendons pas supprimer cette prestation communale. Bien au contraire, nous souhaitons la faire évoluer. La question se pose d'ailleurs de savoir, il faut le dire, si la commune de Marly doit encore se limiter à l'animation socioculturelle « seulement » ou si, enfin, celle-ci ne devrait pas être une des facettes, nécessaire, d'une véritable politique de cohésion sociale intergénérationnelle, comme le fait la Ville de Bulle notamment qui est un exemple à l'heure actuelle. Notre nouvelle préfète a encore relevé lundi en interview dans la Liberté, son envie de faire avancer la politique de la jeunesse. Le canton pousse lui aussi depuis plusieurs années les communes à faire un tel pas. C'est vraiment le moment de nous y mettre.

En définitive donc, je proposerais, comme l'a sous-entendu me semble-t-il Mme Leuenberger dans son intervention, que l'on évite de part et d'autre les procès d'intention et que l'on se fasse confiance. Cela vaut d'autant plus que

nous sommes en phase de réorganisation, au moment même où, puisque nous entrons dans le concret, certaines résistances se cristallisent et se cristalliseront encore inmanquablement durant les prochains mois. C'est difficile de devoir changer des habitudes souvent décennales, nous comprenons les réticences, mais devons-nous vraiment donner une telle caisse de résonance à quelques cas particuliers qui n'arrivent pas à faire leurs nouvelles dynamiques et les changements d'habitudes ou à l'immense majorité, silencieuse, de nos collaborateurs et collaboratrices, dont nous ne parlons jamais, et qui appelle, elle, à des changements ?

Des choses doivent effectivement être revues ; ces changements sont en cours, les adaptations visant à mieux prendre en compte les besoins du personnel et leur bien-être sont en cours, le projet de budget qui vous a été soumis pour cette session en est la preuve directe, puisque nous proposons à cet effet une augmentation considérable des dotations, y compris dans le domaine des RH. Effectivement, il y a des choses à voir, on le sait, mais pour cela il faut des moyens. Le Conseil général les a donnés ce soir, et on l'en remercie.

Le Conseil communal entend, comme vous tous d'ailleurs dans cette assemblée et comme Mme Leuenberger l'a aussi rappelé, construire Marly pour nos générations futures. Vu les enjeux à venir, il ne peut pas le faire en se cachant la tête sous le sable lorsqu'il constate que des pratiques plus que décennales doivent être remises en question. Cela a entraîné des résistances, c'est désagréable pour tout le monde, et pour nous aussi au Conseil communal je peux vous l'assurer, mais faire semblant de ne pas voir pour éviter ce genre d'échanges, ce n'est pas la solution.

Je terminerai donc en disant que nous n'avons pas tous les mêmes opinions, que nous pouvons et devons parfois nous opposer. Mais faisons-le aussi et surtout pour des questions de société qui touchent l'ensemble de notre commune. La situation de l'animation est importante et nous lui accordons toute l'attention qu'elle nécessite. Mais il est temps maintenant de mettre notre énergie aussi sur ces autres sujets qui engagent notre commune. Nous l'avons fait pour la fusion, vous aurez constaté à la lecture de notre réponse, même si elle n'a pas satisfait d'un côté, que nous le faisons aussi en termes de mobilité pour Marly-Matran, un thème qui cristallise lui aussi, nous l'avons fait avec sérieux, avec les moyens que l'on a, pour essayer de répondre au mieux aux questions posées parce que c'est important, et nous le ferons encore, si cela s'avère nécessaire, pour d'autres problématiques fondamentales. Les élans proposés ce soir par notre collègue Eric Bugnon dans ses postulats traitent de questions importantes. C'est dans ces questions que résident les véritables enjeux à venir pour Marly, des enjeux que notre commune doit relever dans la mesure de ses moyens.

Pour les relever, nous avons besoin d'impulsions et d'échanges constructifs entre toutes les sensibilités, de gauche, de droite, du centre, des plus verts ou des moins verts, car c'est de ce genre de discussions, de confrontations

parfois, mais sur des sujets de société, que pourront jaillir les meilleures solutions.

C'est dans cet esprit que je termine cette intervention et que je vous remercie pour votre attention. J'en profite aussi d'ores et déjà pour vous souhaiter à toutes et à tous, au nom du Conseil communal, au nom de l'administration, de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2022 ».

La Présidente clôt la séance à 23h06, en remerciant chacune et chacun pour sa participation et en souhaitant une bonne rentrée et de belles fêtes à toutes et tous. **Clôture**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Sandra HERREN

Nicolas GEX

Annexe : liste des sociétés sportives et culturelles bénéficiaires de l'aide spéciale covid, postulat du Groupe PLR, sur la demande de M. Sylvain Grandjean (PS).

Aide spéciale covid - postulat Groupe PLR	
Sociétés sportives 12'000.-	Sociétés culturelles 8'000.-
Club sportif de Marly (CMS) <ul style="list-style-type: none"> > Badminton Club > Club Athlétique > Tennis de table Marly (CTT) > Gym dames mardi > Culture Physique Hommes > Gym Dames Marly-Grand Pré > EHP Jean Tinguely > FC Marly > Floorball Marly > Judo Club > Marly Basket > Marly-Bike > Marly-Natation > Patinage artistique > Procap Sport Marly > Société de gymnastique > Société de tir > Tennis Club Marly > VBC Smile > ILFOSUB Club de patinage artistique Ecole de hockey	Association Cibachrome Choeur-Mixte St-Pierre et Paul Ensemble vocal Animato La Gérinia Marly La Gérina Marly/Ecole de musique Groupe Anim'aînés Théâtre du Petit Marly Groupe scout Foucauld Marly Société de développement Marly SDME Bibliothèque régionale BRM

* La répartition des montants et les modalités de versement sont à définir par le Conseil communal.
 Ces informations sont transmises sous réserve de la liste finale qui sera établie et validée.